



Bulletin Officiel

N°7163 Lundi 29 juillet 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL –SOTEMAIL - 3

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER - 4

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL –SOTEMAIL - 5

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER - 7

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 9

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 10

TAYSIR MICROFINANCE 14

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD – AMI ASSURANCES 15

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE - 18

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE - 19

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TAYSIR 2024-1 25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 04/07/2024*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE (INDIVIDUELS)
- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE (CONSOLIDES)

- SORIMEX

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne d'Email –« SOTEMAIL »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à partir 9h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023
8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
9. Quitus aux administrateurs,
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,
11. Démission des administrateurs dont deux ayant la qualité d'administrateur indépendant.
12. Questions diverses,
13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: *Route de SFAX Menzel Hayet -5033- Monastir*

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 31 Juillet 2024 à 08.h à L'Hôtel Marhaba palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

14. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
15. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
16. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
17. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
18. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
19. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,
20. Affectation du résultat de l'exercice 2023
21. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
22. Quitus aux administrateurs,
23. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,
24. Ratification de la nomination de membre du conseil d'administration.
25. Nomination d'un administrateur représentant des Actionnaires minoritaires
26. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2023 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,
27. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
28. Questions diverses,
29. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER .

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions AGO

Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL

Siège social : Route de Sfax Menzel el Hayet 5033 Monastir

La société Tunisienne d'Email « SOTEMAIL » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 31 Juillet 2024.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine sa tenue tardive par rapport aux délais légaux et donne quitus au conseil d'administration de ce retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ème} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2023 un résultat net déficitaire s'élevant à (9 767 630.957) dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2023 s'élevant à **(9 767 630.957)** dinars sur le compte résultat reporté, dont **(6 308 265)** dinars en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ième} résolution :

Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 8^{ième} résolution

L'Assemblée Générale fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Messieurs Lotfi Abdennadher et Karim Abdennadher.

Elle prend acte, en outre, de la démission en qualité d'administrateurs indépendants de Monsieur Mondher Achour et Madame Rym Souissi Ben Achour.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder au lancement d'un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF avant l'approbation définitive par l'assemblée générale ordinaire convoquée à cet effet au cours de l'année 2024

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ième} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La société Moderne de Céramique « Somocer » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 31 Juillet 2024.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine sa tenue tardive par rapport aux délais légaux et donne quitus au conseil d'administration de ce retard enregistré par rapport aux délais impartis.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 4^{ème} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2023 un résultat net déficitaire s'élevant à (11 906 315,130) dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 5^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2023 s'élevant à **(11 906 315,130)** dinars sur le compte résultat reporté, dont (8 445 888) dinars en amortissement différé.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ème} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

Projet de la 8^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Messieurs Lotfi Abdennadher et Karim Abdennadher et de la société Ab corporation représentée par Monsieur Fathi ben moussa.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Seifeddine Bejaoui, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa séance en date du 05 juillet 2024 pour la durée restant à courir du mandat de tous les administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 10^{ième} résolution :

Après avoir lancé un appel à candidature pour élire un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois années et arrêté la liste définitive des candidats admis à concourir, l'assemblée générale ordinaire, charge le conseil d'administration de convoquer les actionnaires minoritaires en une assemblée générale électorale qui aura pour ordre du jour unique la nomination d'un représentant des actionnaires minoritaires.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2023, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 12^{ième} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un résultat net déficitaire s'élevant à 24 763 286 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 13^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 aout 2024 à 9 heures à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications et mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur ;
- 2- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales de publicité.

2024 – AS – 1045

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-
Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2024.

EN DINARS

	DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	DU 01/04/2023 AU 30/06/2023	AU 30/06/2024	AU 30/06/2023	VAR%	AU 31/12/2023
1- Produits d'exploitation bancaires	367 539 918	360 362 732	716 737 900	714 197 242	0,36%	1 447 975 049
- Intérêts *	248 677 719	253 416 803	499 435 792	524 863 390	-4,84%	1 060 179 122
- Commissions en produits	36 016 537	33 400 834	69 030 875	66 213 981	4,25%	139 416 152
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	82 845 662	73 545 095	148 271 233	123 119 870	20,43%	248 379 775
2- Charges d'exploitation bancaires	189 608 995	192 263 997	379 023 594	374 065 837	1,33%	762 895 431
- Intérêts encourus *	184 830 318	189 278 264	371 846 767	368 802 367	0,83%	750 828 560
- Commissions encourues *	4 778 676	2 985 733	7 176 827	5 263 470	36,35%	12 066 871
3- Produit net bancaire *	177 930 923	168 098 736	337 714 306	340 131 405	-0,71%	685 079 618
4- Autres produits d'exploitation *	315 077	290 455	1 079 348	935 994	15,32%	1 579 225
5- Charges opératoires	78 279 079	86 773 318	160 774 860	165 256 361	-2,71%	320 689 940
- Frais de personnel *	58 208 477	59 806 472	115 574 001	112 614 883	2,63%	217 874 701
- Charges générales d'exploitation	20 070 602	26 966 845	45 200 859	52 641 479	-14,13%	102 815 239
6- Structure du portefeuille			3 011 499 207	2 514 683 988	19,76%	2 778 195 986
- Portefeuille-titres commercial *			370 401 648	909 972 376	-59,30%	438 685 106
- Portefeuille-titres d'investissement *			2 641 097 559	1 604 711 612	64,58%	2 339 510 880
7- Encours des crédits (1)			10 211 068 010	10 771 398 407	-5,20%	10 514 696 766
8- Encours des dépôts , dont *			10 628 286 383	9 682 869 891	9,76%	10 177 462 502
- Dépôts à vue			3 941 174 459	3 647 778 829	8,04%	3 805 750 371
- Dépôts d'épargne			4 434 580 258	4 031 695 454	9,99%	4 245 908 044
9- Emprunts et ressources spéciales			634 280 241	624 425 274	1,58%	670 851 245
10- Capitaux propres (2) *			1 220 060 097	1 170 473 978	4,24%	1 170 008 538

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 2^{ème} trimestre 2024.

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

(*) Données au 30/06/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

*BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS
D'ACTIVITE
TRIMESTIELS ARRETES AU 30/06/2024*

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 juin 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 COMPTABILISATION DES REVENUS SUR CREDITS A LA CLIENTELE

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.
Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.
Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.
Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêtés des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.
- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.
Les revenus des titres à revenus fixes sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.
Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois

- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération.

Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 30 JUIN 2024

A fin juin 2024, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

- 1) Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une progression de 945,4 millions de dinars ou 9.76% entre juin 2023 et juin 2024 pour s'établir à 10.628,3 millions de dinars provenant des variations différenciées suivantes :
 - **Dépôts à vue** : + 293,4 millions de dinars ou + 8.04% pour s'établir à 3.941,2 millions de dinars et représenter 37.08% de l'ensemble des dépôts à fin juin 2024 contre 3.647,8 millions de dinars à fin juin 2023.
 - **Dépôts d'épargne** : + 402,9 millions de dinars ou 9.99% pour atteindre 4.434,6 millions de dinars ou une part de 41.72 % contre 4.031,7 millions de dinars une année auparavant.
 - **Dépôts à terme** : +343,5 millions de dinars ou +20,86% qui se sont établis à 1.990,1 millions de dinars et ont représenté une part de 18.72 % à fin juin 2024 (1.646,5 millions de dinars en juin 2023).
- 2) Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 634,3 millions de dinars à fin juin 2024, en progression de 9,9 millions de dinars ou 1.58% par rapport à leur niveau à fin juin 2023 (624,4 millions de dinars) :
 - Emprunts obligataires et privés : - 24,6 millions de dinars ou - 7.49%
 - Ressources spéciales : +34,4 millions de dinars ou + 11.61%
- 3) Les crédits nets à la clientèle (hors la dotation aux provisions relative au deuxième trimestre 2024)** ont régressé de 560,3 millions de dinars ou 5.20% pour s'établir à 10.211,1 millions de dinars au terme du deuxième trimestre 2024 contre 10.771,4 millions de dinars une année auparavant.

- 4) A fin décembre 2023, la STB a procédé à un reclassement d'une partie de son stock de BTA placement vers les BTA d'investissement à hauteur de 737 millions de dinars. Ainsi :
- **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 370,4 millions de dinars, soit une baisse de 539,6 millions de dinars ou 59.30% par rapport à son niveau enregistré à fin juin 2023 (910,0 millions de dinars).
 - **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une hausse de 1.036,4 millions de dinars ou 64.58 % pour s'établir à 2.641,1 millions de dinars à fin juin 2024.
- 5) **Le produit net bancaire** s'est situé à 337,7 MD en baisse de 2.4 MD ou 0.71%.
Cette situation résulte de l'effet de :
- **La hausse des Produits d'exploitation bancaire** de 2,5 millions de dinars ou 0.36 % pour s'établir à 716,7 millions de dinars à fin juin 2024.
 - **La hausse des Charges d'exploitation bancaire** de 5,0 millions de dinars ou 1.33%, lesquelles se sont établies à 379,0 millions de dinars à fin juin 2024 contre 374,1 millions de dinars au terme du deuxième trimestre 2023.
- 6) **Les charges opératoires** ont baissé de 4,5 millions de dinars ou 2.71% et se sont établies à 160,8 millions de dinars à fin juin 2024.
- 7) **Le coefficient d'exploitation** s'est situé à 47.61 % au terme du deuxième trimestre 2024 contre 48.59% une année auparavant.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TAYSIR MICROFINANCE

Siège social : 2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-

TAYSIR MICROFINANCE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024

	Deuxième trimestre			Cumul			Année 2023
	30/06/2024	30/06/2023	Variation en %	30/06/2024	30/06/2023	Variation en %	
Décaissements							
Répartition des décaissements par secteur	41 444	32 793 ▲	26,38%	79 850	62 083 ▲	28,62%	131 423
<i>Agriculture & Elevage</i>	14 569	12 714	14,59%	27 723	23 425	18,35%	48 577
<i>Artisanat</i>	1 598	1 248	27,98%	2 929	2 221	31,86%	353
<i>Commerce</i>	15 723	12 443	26,36%	31 305	24 431	28,13%	55 917
<i>Production</i>	-	-	-	-	-	-	0
<i>Services</i>	6 750	5 070	33,13%	12 911	9 783	31,97%	20 915
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	2 804	1 317	112,88%	4 982	2 222	124,26%	5 661
Répartition des décaissements par type de projet	41 444	32 793 ▲	26,38%	79 850	62 083 ▲	28,62%	131 423
<i>Création de projet</i>	-	-	-	-	-	0,00%	0
<i>Extension de projet</i>	38 640	31 476	22,76%	74 868	59 861	25,07%	125 762
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	2 804	1 317	112,88%	4 982	2 222	124,26%	5 661
Encours de crédits							
Répartition de l'encours par secteur	157 911	119 166 ▲	32,51%	157 911	119 166 ▲	32,51%	137 394 **
<i>Agriculture & Elevage</i>	57 658	45 089	27,87%	57 658	45 089	27,87%	51 324
<i>Artisanat</i>	344	246	39,81%	344	246	39,81%	298
<i>Commerce</i>	67 182	52 452	28,08%	67 182	52 452	28,08%	59 095 **
<i>Production</i>	-	-	-	-	-	-	0
<i>Services</i>	25 300	18 740	35,00%	25 300	18 740	35,00%	21 793
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	7 428	2 639	181,49%	7 428	2 639	181,49%	4 885
Répartition de l'encours par type de projet	157 911	119 166 ▲	32,51%	157 911	119 166 ▲	32,51%	137 394
<i>Création de projet</i>	-	-	-	-	-	0,00%	0
<i>Extension de projet</i>	150 483	116 527	29,14%	150 483	116 527	29,14%	132 509 **
<i>Amélioration des conditions de vie</i>	7 428	2 639	181,49%	7 428	2 639	181,49%	4 885
Total des engagements courants (classes 0 et 1) *	155 472	116 755		155 472	116 755		135 168
Total des engagements classés (classes 2, 3, 4 et 5)	2 439	2 411		2 439	2 411		2 226
PAR 30	1,54%	2,02%		1,54%	2,02%		1,62%
Ressources d'Emprunts				127 596	81 861		111 232
Capitaux propres avant résultat de l'exercice				27 673	35 269		35 237
Trésorerie Nette				10 314	3 111		6 584
Produits d'exploitation des activités de microfinance	12 266	9 404	30,43%	23 624	17 764	32,99%	38 154
Charges d'exploitation des activités de microfinance	3 808	2 393	59,15%	6 964	4 317	61,32%	9 526
Produit net des activités de microfinance	8 458	7 011	20,63%	16 660	13 447	23,89%	28 628
Total des autres charges d'exploitation	3 486	2 538	37,36%	6 719	5 188	29,52%	11 457
* y compris les créances rééchelonnées							
** Chiffres définitifs							

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE : Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)
SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024. En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23	31/12/2023
	Vie	3 739	4 148	11 760	12 688	21 858
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	862	865	2 282	2 093	3 836
	Transport	504	432	1 016	1 000	2 480
	Santé	2 140	1 643	3 777	3 358	6 782
	Automobile	31 493	34 116	64 744	68 118	132 725
	Non Vie	34 999	37 056	71 819	74 569	145 823
	Total	38 738	41 204	83 579	87 257	167 681

Sinistres réglés	Éléments	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23	31/12/2023
	Vie	2 132	1 178	5 007	2 811	6 920
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	295	34	385	162	789
	Transport	-50	110	-311	304	294
	Santé	1 163	1 994	2 453	3 272	5 700
	Automobile	24 980	24 519	40 647	40 799	86 660
	Non Vie	26 388	26 657	43 174	44 538	93 443
	Total	28 520	27 835	48 181	47 349	100 363

Primes cédées	Éléments	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023	31/12/2023 (*)
	Vie	252	295	512	636	1 880
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	648	682	2 161	1852	2 896
	Transport	356	445	708	905	2 106
	Santé	-	-	-	-	0
	Automobile	-637	134	-27	614	3 735
	Non Vie	367	1261	2842	3371	8737
	Total	619	1 556	3 354	4 007	10 617

Éléments	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23	31/12/2023
Produits de placements dont revenus financiers	10 418	9 353	18 308	18 564	31 808
	10 238	9 283	18 273	18 339	30 844

Éléments	T2-24	T2-23	S1-24	S1-23	31/12/2023
Commissions	5 002	5 291	10 525	10 816	20 687
Total	5 002	5 291	10 525	10 816	20 687

Remarque :

- Les indicateurs au 31/12/2023 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

II- FAITS SAILLANTS AU 30.06.2024 :

- Au 30.06.2024, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 83.6 MD contre 87.3 MD au 30.06.2023, soit une régression de 4.2%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 71.8 MD contre 74.6 MD au 30.06.2023, soit une diminution de -3.7%, qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche automobile de -3.3 MD.

¹ Pour les branches non-vie

- Les primes émises vie ont régressé de -7.3% passant de 12.7 MD au 30.06.2023 à 11.8MD au 30.06.2024.
- Les sinistres réglés totalisent de 48.1 MD contre 47.3 MD au 30.06.2023 soit une augmentation de 1.8%.
- Les produits financiers ainsi que les commissions demeurent stables, s'établissant respectivement à 18.3MD et 10.5MD au 30.06.2024, contre 18.6 MD et 10.8 MD au 30.06.2023.

2024 – AS – 1048

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »

Siège sociale : Boulevard Béji Caied ESSEBSI-Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats « **BTE** » informe ses actionnaires et le public qu'elle a confié, en date du 19 juillet 2024, la gestion du registre des actionnaires à la société de bourse « **BNA-CAPITAUX** » sis au complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

La tenue du registre des actionnaires couvre aussi bien les actions ordinaires que celles à dividende prioritaire et s'étend conformément à la réglementation en vigueur aux missions ci-dessous énumérées :

1. Enregistrement des transactions
2. Mise à jour des données du registre
3. Organisation des Assemblées Générales
4. Elaboration des attestations de propriété

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital en numéraire

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs

Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Siège social : Boulevard Béji CAIED ESSEBSI – Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082
Tunis

1. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » réunie le **30/04/2024** a décidé d'augmenter le capital social de la banque de **24 099 840D** en numéraire pour le porter de **90 000 000D** à **114 099 840D**, et ce par l'émission de **1 204 992** actions ordinaires nouvelles de nominal **20D** à raison de **4 184** actions nouvelles pour **15 625** actions anciennes au prix de **20D** l'action à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.

La présente augmentation de capital est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Ainsi, les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote bénéficient dans les mêmes conditions que les actionnaires ordinaires d'un droit préférentiel de souscription et ont le droit de souscrire à la présente augmentation de capital dans une proportion équivalente à leur participation au capital avant augmentation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (**3/4**) au moins de l'augmentation du capital proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le **29/05/2024** a fixé les modalités de la présente augmentation de capital comme indiqué ci-après.

2. But de l'émission

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'insère dans le cadre de la régularisation de la situation des capitaux propres de la banque et du respect des dispositions de l'article **110** de la loi **n°2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers, étant donné que son ratio de solvabilité a baissé en deçà de 50% du ratio des fonds propres de base réglementaire définis par la Banque Centrale de Tunisie.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au **31/12/2023**, indique que la Banque affiche des capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations de l'ordre de 21 142mD, soit 23,49% de capital social de la banque.

3. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 24 099 840D par souscription en numéraire et émission de 1 204 992 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre** :1 204 992 actions
- **Valeur nominale des actions** :20 dinars
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire

3.1. PRIX D'EMISSION

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, à un prix d'émission de **20D**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

3.2. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

La souscription aux **1 204 992** actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou titulaires d'actions à dividende prioritaire, ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** :la souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **4 184** actions ordinaires nouvelles pour **15 625** actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BTE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Il est à signaler que les droits de souscription aux nouvelles actions revenant à l'Etat Tunisien seront cédés à l'Office National de la Poste.

3.3. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2024**.

3.4. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription aux **1 204 992** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **(4 184)** actions nouvelles pour **(15 625)** actions anciennes, et ce du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus²

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **903 744 actions**).

3.5. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la BTE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **20D** représentant la valeur nominale de l'action.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la TUNISIE CLEARING.

3.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET REGLEMENT LIVRAISON TITRES CONTRE ESPECES

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/08/2024** à **13H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

▪ Souscription à titre irréductible

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à attribuer à titre irréductible.

▪ Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à attribuer à titre réductible.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **12/08/2024** au **26/08/2024** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **903 744 actions**). Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

3.7. MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.8. MODE DE PLACEMENT

LES TITRES EMIS SERONT RESERVES EN PRIORITE AUX ANCIENS ACTIONNAIRES DETENTEURS DES **4 500 000 ACTIONS** COMPOSANT LE CAPITAL ACTUEL (**3 500 000 ACTIONS** ORDINAIRES ET **1 000 000 ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE**) ET/OU AUX CESSIONNAIRES DE DROITS DE SOUSCRIPTION EN BOURSE.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2. Régime de négociabilité:

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

4.3. Régime fiscal applicable: La législation actuelle en Tunisie prévoit:

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de **10%**. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas **10 000** dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année **2015** a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article **25** de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **10%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. MARCHE DES TITRES

Depuis Août 1995, les Actions à Dividende Prioritaire de la BTE sont négociées sur le marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

4.5. NEGOCIATION EN BOURSE

4.5.1. *Négociation en bourse des actions anciennes*

Les **1 000 000** actions anciennes à Dividende Prioritaire représentant 22,22% du capital actuel de la BTE seront négociées sur le marché de la cote de la Bourse à partir du **12/08/2024**, droits de souscription détachés.

Les **3 500 000** actions ordinaires représentant 77,78% du capital actuel de la BTE seront négociés sur le marché hors cote de la bourse à partir du **12/08/2024**, droits de souscription détachés.

4.5.2. *Négociation en bourse des droits de souscription*

Les négociations sur le marché de la cote de la bourse des droits de souscription issus des actions à dividende prioritaire auront lieu du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus³.

Les négociations sur le marché hors cote de la Bourse des droits de souscription issus des actions ordinaires auront lieu du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus².

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.6. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

4.7. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING

³Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **12/08/2024** au **26/08/2024** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

Les droits de souscription issus des actions à dividende prioritaire seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TNNK1E6LOYU3** » durant la période de souscription préférentielle, soit du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus inclus.

Les actions anciennes seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « **TNFULIUUEX47** » à partir du **12/08/2024**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « **TN8Y6XNSBMP2** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

4.8. REGISTRE DES ACTIONNAIRES

Le registre des actionnaires (Actions ordinaires et Actions à Dividende Prioritaire) est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°24-1134 en date du 26/07/2024, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la banque de Tunisie et des Emirats -BTE- (Boulevard Béji CAIED ESSEBSI – Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis), de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse (Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024. Elle doit être également accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024, pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Taysir 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **07/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/05/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « Taysir 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Nature de l'emprunt : Ordinaire

Montant : 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 12,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,90% et/ou TMM + 2,95% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,10% et/ou TMM + 3,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce. **La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **31/07/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **14/10/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **31/07/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** «Taysir 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par Taysir Microfinance, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/10/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «Taysir 2024-1» seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 320 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2029** pour la catégorie A et le **14/10/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **14/10/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/10/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **14/10/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,90%** l'an pour la catégorie A et de **11,10%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,983% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,933% pour la catégorie A et de 11,183% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,95%** pour la catégorie A et de **3,20%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**Taysir 2024-1**» sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B dans la limite de 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,635 années** pour la catégorie A
- **4,030 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En septembre 2023, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** ». La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/29b010b5-676f-421a-b485-807aa4d12e95/TAYSIR0923%20FINAL%20FRENCH%20MIR%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en **juin 2024** une notation à long terme « **BBB-**» avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/32c720dd-2dcf-47d4-9157-ad6b822820ca/TAYSIR1223%20SUMMARY%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20RATING.pdf>

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «Taysir 2024-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **Taysir 2024-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations

souscrites de l'emprunt «Taysir 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt «Taysir 2024-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-1133, du document de référence «TAYSIR MICROFINANCE 2024 » enregistré auprès du CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2024, le 31/08/2024 et le 20/10/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	120,614	120,674
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	168,288	168,382
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	138,806	138,877
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	151,153	151,234
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	144,006	144,079
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	148,300	148,388
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	137,588	137,651
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,848	55,879
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	41,008	41,031
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	139,463	139,543
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	122,218	122,287
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	121,894	121,962
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,534	21,544
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	148,988	149,079
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	143,671	143,729
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,710	13,716
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	207,065	207,177
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,496	13,500
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	117,017	117,070
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	121,666	121,736
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,923	16,933
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	107,222	107,288
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	102,101	102,175
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,276	2,279
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	73,354	73,408
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	155,103	155,209
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	114,605	114,879
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	128,555	128,620
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	166,145	166,068
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	617,558	617,466
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	143,172	143,481
33	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	200,676	202,996	203,603
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	112,775	112,811
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	155,622	155,570
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	186,564	186,740
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	171,216	171,356
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	27,758	27,782
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	106,611	106,547
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,152	1,152
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,179	1,180
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 647,144	2 645,120
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	252,311	252,580
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,504	3,490
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	3,090	3,079
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	50,695	49,336
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,475	1,476
48	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,355	1,339
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,352	1,359
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,680	17,643
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,659	12,750
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	17,501	17,428
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 467,279	5 500,177
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	101,050	101,030
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,373	1,374

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	111,541	111,588
57 AMEN PREMIÈRESICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,543	99,593
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	106,619	106,682
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	104,310	104,363
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	104,972	105,032
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	109,908	109,955
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	105,524	105,580
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	102,652	102,706
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,881	106,933
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	107,085	107,413
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	105,336	105,392
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	105,097	105,156
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	103,691	103,750
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	107,538	107,567
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	103,531	103,584
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	101,120	101,142
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,873	107,916
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	103,112	103,166
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,788	112,841
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	104,779	104,829
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	109,972	110,025
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	104,957	105,013
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 054,007	1 054,578
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 410,029	10 416,845
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	102,103	102,178
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	108,015	108,175
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	104,244	104,392
SICAV MIXTES							
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	61,291	61,270
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	118,528	119,041
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,670	17,675
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	343,513	343,739
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 395,355	2 396,378
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,269	68,303
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,533	54,618
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,087	108,093
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	11,138	11,134
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,988	17,054
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,553	18,562
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	16,140	16,147
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	103,193	103,339
96 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	89,532	89,895
97 FCP AFÉK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	93,374	93,700
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	112,662	110,516
99 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	101,611	101,655
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,789	11,794
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	100,779	100,701
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	81,699	81,799
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	98,784	98,514
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	127,185	127,087
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	158,404	157,970
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	161,451	161,627
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	216,677	216,574
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	200,312	200,244
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	195,451	194,990
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	28,948	28,937
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 231,133	11 201,702
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,806	141,011
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	104,299	104,678
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 359,995	5 397,997
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,219	11,211
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	174,762	174,647
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 940,348	11 998,019
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 848,713	10 898,566
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 545,897	10 549,916
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	11 037,600	11 013,351
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 572,732	10 576,913
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,850	10,877
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	109,187	108,022
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	125,222	125,099
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 082,150	1 089,172

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TAYSIR MICROFINANCE » et l'ouverture au public des compartiments « GO LIVE LOCAL FUND » et « GO LIVE INTERNATIONAL FUND » du Fonds d'Investissement Spécialisé « GO LIVE FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiáf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

100.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
102.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
103. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
106.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-

					1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
59	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Compartiment TITAN SEED FUND I – Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
8	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
9	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2023	2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 785 707	1 783 091
Amortissements		<1 470 834>	<1 416 425>
	IV.1	314 873	366 666
Immobilisations corporelles		155 266 936	150 378 524
Amortissements		<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation		<593 645>	<593 645>
	IV.2	54 328 550	54 709 654
Immobilisations Financières		66 941 019	60 090 427
Provision pour dépréciation		<1 437 643>	<1 437 643>
	IV.3	65 503 376	58 652 784
Total des actifs immobilisés		120 146 799	113 729 104
Autres actifs non courants	IV.4	4 894 364	4 799 999
Total des actifs non courants		125 041 163	118 529 103
Actifs courants			
Stocks		49 878 392	53 576 107
Provision pour dépréciation		<1 486 396>	<1 287 084>
	IV.5	48 391 996	52 289 023
Clients		48 186 773	35 430 601
Provision pour dépréciation		<13 626 740>	<12 879 784>
	IV.6	34 560 033	22 550 817
Autres actifs courants		20 905 335	24 331 163
Provision pour dépréciation		<949 372>	<971 139>
	IV.7	19 955 963	23 360 024
Autres actifs financiers	IV.8	13 786 707	11 103 842
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	407 034	453 149
Total des actifs courants		117 101 733	109 756 855
Total des actifs		242 142 896	228 285 958

Bilan SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2023	2022
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		9 115 022	8 416 930
Résultats reportés		5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat de la période		76 862 564	82 077 998
Résultat de l'exercice		<11 906 314>	<5 913 526>
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	64 956 250	76 164 472
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	59 319 168	48 317 474
Provision pour risques et charges		3 826 926	2 745 275
Total des passifs non courants		63 146 094	51 062 749
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	39 456 910	26 282 695
Autres passifs courants	IV.13	12 596 777	22 961 093
Autres passifs financiers	IV.14	44 884 746	34 526 779
Concours bancaires	IV.15	17 102 119	17 288 170
Total des passifs courants		114 040 552	101 058 737
Total des passifs		177 186 646	152 121 486
Total des capitaux propres et passifs		242 142 896	228 285 958

Etat de résultat SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'exploitation

Revenus	V.1	88 679 938	101 030 844
Autres produits d'exploitation	V.2	1 207 192	402 793

Total des produits d'exploitation **89 887 130** **101 433 637**

Charges d'exploitation

Variation stocks des produits finis		1 499 240	<2 496 117>
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<60 681 119>	<61 127 387>
Charges de personnel	V.4	<10 987 604>	<11 782 515>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<10 544 046>	<10 989 244>
Autres charges d'exploitation	V.6	<8 278 551>	<9 585 514>

Total des charges d'exploitation **<88 992 080>** **<95 980 777>**

Résultat d'exploitation **895 050** **5 452 860**

Charges financières nettes	V.7	<11 865 208>	<12 565 880>
Revenus des placements	V.8	1 155 869	1 539 986
Autres gains ordinaires	V.9	670 247	517 260
Autres pertes ordinaires	V.10	<2 538 944>	<574 944>

Résultat des activités ordinaires avant impôt **<11 682 986>** **<5 630 718>**

Impôt sur les sociétés **<223 328>** **<282 808>**

Résultat net de l'exercice **<11 906 314>** **<5 913 526>**

Etat de Flux SOMOCER S.A.
Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2023	31.12.2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		93 789 367	124 303 078
Autres encaissements		378 370	35 649
Autres décaissements (*)		<279 295>	<156 781>
Sommes versées aux fournisseurs		<51 998 388>	<79 468 536>
Sommes versées au personnel		<9 968 604>	<11 037 947>
Frais financiers payés		<5 448 850>	<4 945 867>
Encaissements placements		2 040 872	7 253 065
Décaissements placements		<4 020 000>	<6 302 709>
Impôt et taxes payés		<5 140 481>	<8 203 493>
		<u>19 352 991</u>	<u>21 476 459</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		< 3 869 267>	< 2 521 754>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		92 000	-
		<u>< 3 777 267></u>	<u>< 2 521 754></u>
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>			
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Subvention d'investissement		1 458 926	-
Encaissements provenant des emprunts LT		-	8 495 175
Remboursement d'emprunts LT		<8 145 780>	<17 580 944>
Décaissements nets moyens de financements CT	<u>VI.1</u>	<8 748 934>	<11 554 311>
Distribution de dividendes et autres distributions		-	<240 000>
		<u><15 435 788></u>	<u><2 880 080></u>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>			
Variation de trésorerie		139 936	< 1 925 375>
Trésorerie au début de l'exercice		<16 835 021>	<14 909 646>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<16 695 085>	<16 835 021>

(*) Le montant <156 781> de l'année 2022 a été retraité de la rubrique Remboursement CC Actionnaires pour des besoins de comparabilité.

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

La société SOMOCER a connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;

- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporeuse (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016 et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.

Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Logiciels	342 779	340 163
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 785 707	1 783 091
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 470 834>	<1 416 425>
Immobilisations incorporelles nettes	314 873	366 666

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Terrains	3 178 822	3 171 846
Constructions	22 947 345	22 677 085
Installations techniques matériels et outillages	105 804 933	102 139 273
Matériels de transport	2 077 868	2 117 298
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	10 889 451
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 837 911	1 807 488
Immobilisations en cours	3 271 203	2 801 818
Immobilisations à statut juridique particulier	5 078 589	4 774 265
Immobilisations corporelles brutes	155 266 936	150 378 524
Amortissements cumulés Immob Corp	<100 344 741>	<95 075 225>
Provision pour dépréciation sur terrains	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	54 328 550	54 709 654

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participations (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	55 963 991	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 621 880	1 798 327
Prêt Somocer Négoce	7 044 855	-
Prêt AB corporation	2 310 293	2 328 109
Immobilisations financières brutes	66 941 019	60 090 427
Provision pour dépréciation (<i>voir Note IV. 3.1</i>)	<1 437 643>	<1 437 643>
Immobilisations financières nettes	65 503 376	58 652 784

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2023	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2023
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24 393 781	-	24 393 781
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	-	1 990 000
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	-	1 836 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<23 205>	75 395
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	-	1 000 000
Idéale transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	-	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	-	12 804 000
Total	55 963 991	<1 437 643>	54 526 348

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	15 352 049	12 005 155
Autres actifs non courants bruts	18 680 192	15 333 298
Résorption des autres actifs non courants	<13 785 828>	<10 533 299>
Autres actifs non courants nets	4 894 364	4 799 999

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Stocks de matières premières	24 610 076	29 938 997
Stocks de matières consommables et PDR	4 163 762	4 031 796
Stocks de produits finis	21 104 554	19 605 314
Total des stocks bruts	49 878 392	53 576 107
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<552 765>	<441 459>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommables et PDR	<141 818>	<129 541>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<791 813>	<716 084>
Total des stocks nets	48 391 996	52 289 023

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Clients ordinaires	28 727 173	19 881 636
Clients effets à recevoir	5 832 860	2 671 503
Clients douteux ou litigieux	13 626 740	12 877 462
Total des comptes clients bruts	48 186 773	35 430 601
Provision pour dépréciation Clients	<13 626 740>	<12 879 784>
Total des comptes clients nets	34 560 033	22 550 817

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Personnel, prêts et avances	627 382	695 293
Etat impôts et taxes	7 941 975	7 423 576
Avances fournisseurs	54	54
Produits à recevoir STEG	-	121 635
Créances envers les sociétés du groupe (*)	7 970 479	11 330 090
Débiteurs divers	3 060 058	1 107 664
Loyer à recevoir	72 626	185 227
Blocage sur crédits documentaires	93 094	1 922 066
Charges constatées d'avance	720 556	881 450
Subvention à recevoir	151 995	176 992
Dividendes à recevoir	267 116	487 116
Total des autres actifs courants bruts	20 905 335	24 331 163
Provision des autres actifs courants	<949 372>	<971 139>
Total des autres actifs courants nets	19 955 963	23 360 024

(*) Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres SICAV	-	56 469
Titres de placement SOTEMAIL (*)	10 253 013	10 180 839
Titres de placement AFC (*)	5 982	1 688
Billets de trésorerie SANIMED	2 000 000	-
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	-
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	198 905	364 846
Total des autres actifs financiers	13 786 707	11 103 842

(*) La colonne comparative a été retraitée pour les besoins de comparabilité.

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Banques	402 683	444 063
Caisses	4351	9 086
Total des liquidités et équivalents de liquidités	407 034	453 149

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (*)	2 115 022	1 416 930
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	5 223 575	11 137 101
Capitaux propres avant résultat	76 862 564	82 077 998
Résultat de l'exercice	<11 906 314>	<5 913 526>
Capitaux propres avant affectation	64 956 250	76 164 472

(*) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2022	Résorption 2023	VCN au 31/12/2023
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<32 749>	23 426	<3 747>	19 679
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<518 527>	388 155	<60 477>	327 678
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<225 026>	197 252	<28 166>	169 086
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<227 781>	342 219	<38 019>	304 200
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<232 223>	465 878	<46 563>	419 315
Plan de mise à niveau 2023 (**)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	-	-	<583 862>	875 064
Total			7 041 841	<4 165 985>	1 416 930	<760 834>	2 115 022

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 11.390.724 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Total	11 390 724	-	-	11 390 724

(**) Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.

IV.11 Emprunts

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	18 030 693	24 249 898
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	454 895	-
Autres dettes envers l'Etat (*)	40 833 580	24 067 576
Total des emprunts	59 319 168	48 317 474

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Reconnaissance de dettes fiscales	39 683 190	23 447 897
Engagements CNSS	1 150 390	619 679
Total des emprunts	40 833 580	24 067 576

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	37 156 544	23 113 287
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	2 297 463	3 166 505
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 456 910	26 282 695

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dettes dues au personnel	1 427 758	1 377 241
Sécurité sociale	-	902 601
Etat, impôts et taxes	1 131 785	8 911 221
Etat, reconnaissance de dette	7 893 852	10 092 661
Obligations cautionnées	1 550 422	1 306 621
Autres créditeurs divers	47 789	34 478
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	543 788	334 887
Total des autres passifs courants	12 596 777	22 961 093

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	8 386 391	8 012 812
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	93 083	51 404
Intérêts courus	829 322	394 063
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 280 000
Préfinancement stock	6 850 000	6 850 000
Billets de trésorerie (*)	3 500 000	-
Mobilisation de créances	726 677	<460>
Crédits de financement	19 700 485	14 938 960
Total des autres passifs financiers	44 884 746	34 526 779

(*) Il s'agit des billets de trésorerie souscrits par AGRIMED et FCP SALAMETT pour des montants respectifs de 2.000 mille DT et 1.500 mille DT.

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT contre 17.288.170 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Ventes locales	49 345 376	51 365 886
Ventes à l'exportation	8 311 868	15 811 436
Ventes électricité	3 218 356	3 123 632
Autres Ventes	27 804 338	30 729 890
Total des revenus	88 679 938	101 030 844

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Loyers centre pyramide	131 383	137 848
Subvention d'investissement	760 834	175 330
Subvention d'exploitation	60 000	-
Mise à disposition de personnel	254 975	89 615
Total des autres produits d'exploitation	1 207 192	402 793

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Achats consommés de M.P et de consommables	36 254 192	40 312 240
Consommations énergétiques	14 092 668	13 764 534
Achats non stockés	10 076 822	2 444 673
Achats consommés de PSF	248 149	2 309 821
Achats sous-traitance	9 288	2 296 119
Total des achats d'approvisionnement	60 681 119	61 127 387

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Appointements et salaires	9 272 258	10 023 584
Charges sociales et autres	1 715 346	1 758 931
Total des charges de personnel	10 987 604	11 782 515

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 625 924	6 789 343
Dotations aux amortissements capitalisées	<340 560>	<596 470>
Résorption des charges reportées	3 252 529	3 145 176
Dotation aux provisions des stocks	230 895	181 333
Dotation aux provisions des soldes clients	1 027 376	138 380
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 800 000	1 400 000
Total des reprises sur dotations aux provisions	11 596 164	11 057 762
Reprise sur provisions des créances clients	<280 420>	<68 518>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<718 349>	-
Reprise sur provisions des autres actifs courants	<21 767>	-
Reprise sur provisions des stocks	<31 582>	-
Total des reprises sur dotations aux provisions	<1 052 118>	<68 518>
Total dotations aux amortissements et aux	10 544 046	10 989 244

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Loyers et charges locatives	342 465	221 423
Assurances	427 887	429 023
Entretiens et réparations	675 639	581 038
Honoraires	706 619	531 945
Publicité et propagande	430 080	307 985
Autres services extérieurs	318 736	393 273
Frais de transport	1 951 029	3 132 098
Carburant	-	195 128
Missions et réceptions	421 383	507 288
Dons et subventions	17 159	36 062
Jetons de présence	-	242 600
Services bancaires	954 420	1 070 198
Impôts et taxes	259 724	428 487
Commissions sur ventes	2 023 151	1 800 438
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<249 741>	<291 472>
Total des autres charges d'exploitation	8 278 551	9 585 514

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Intérêts bancaires	11 414 494	11 732 065
Perte de change	843 748	1 542 016
Gain de change	<393 034>	<708 201>
Total des charges financières nettes	11 865 208	12 565 880

V.8 Produits des placements

Les produits de placement se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Produits financiers sur prêt AB Corporation	210 015	232 456
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	686 989	-
Autres produits financiers	258 865	820 329
Produits des participations	-	487 201
Total des produits de placements	1 155 869	1 539 986

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.23	Déc.22
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Autres	135 110	344 148
Gain suite l'amnistie fiscale	443 137	-
Total des autres gains ordinaires	670 247	517 260

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 2.538.944 DT et sont composées principalement des pénalités de retard contractuelles et des pénalités douanières.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les décaissements nets moyens de financements CT

Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Décaissements nets billets de trésorerie	<650 309>	<570 902>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	704 757	<2 022 900>
Décaissements nets crédits préfinancement export	<982 226>	<650 000>
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<630 075>	<800 000>
Décaissements nets crédits de Financement.	<7 191 081>	<7 510 509>
Total	<8 748 934>	<11 554 311>

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2023 avec les sociétés du groupe totalise un montant hors taxes de 29.765.273 DT contre un montant de 38.221.950 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Société A.B.C.	3 235 137	4 940 929
Société SOTEMAIL	23 648 723	27 360 464
Société SANIMED	192 495	402 965
Société SANIMED FRANCE	-	648 205
Société Moderne de conditionnement	322 964	763 286
Société SOMOCER NEGOCE	10 770	-
Société 3S TRADING	673 095	3 981 539
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793	109 889
AB-CORPORATION	510	12 790
STE AGRIMED	-	1 883
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	-
Total du chiffre d'affaires hors taxes	29 765 273	38 221 950

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Société A.B.C.	862	1 508
Société SOTEMAIL	12 362 753	20 648 200
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620	5 513 344
Société SOMOCER TRANSPORT	1 199 477	934 042
Total des achats HTVA	18 626 712	27 097 094

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2023 se détaillent comme suit :
 - Société Périmètre de gestion : 34.291 DT
 - Société ABC : 19.843 DT
 - Société SOTEMAIL : 1.919.400 DT

Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour ne période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2023, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2023
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
SANIMED	28/04/2023	1 200 000	26/08/2023	10.5%	1 200 000
SANIMED	22/05/2023	800 000	19/09/2023	10.5%	800 000
Total		2 500 000			2 500 000

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023.

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	619 788	500 000	-	1 119 788
A.B.C.	106 402	-	-	106 402
SANIMED	899 501	2 000 000	-	2 899 501
3S TRADING	<38 393>	-	-	<38 393>
SOTEMAIL	69 968	-	-	69 968
SOMOCER NEGOCE	1 899 480	-	7 873 662	9 773 142
SOMOSAN	2 135 192	-	-	2 135 192
AB CORPORATION	408 474	-	2 509 198	2 917 672
STE AGRIMED	88 719	-	-	88 719
SMC	255 768	-	-	255 768
STE SOMOCER TRANSPORT	24 866	-	-	24 866
STE SAPHIR	23 855	-	-	23 855
STE PERIMETRE DE GESTION	1 471 937	-	-	1 471 937
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	4 922	-	-	4 922
Total	7 970 479	2 500 000	10 382 860	20 853 339

Les soldes débiteurs avec les parties liées au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Total
ABC GROS	619 788	500 000	-	1 119 788
SOTEMAIL	458	-	-	458
SOMOCER Négoce	6 330 067	-	-	6 330 067
SOMOSAN	1 832 075	-	-	1 832 075
SAPHIR	16 875	-	-	16 875
AGRIMED	156 352	-	-	156 352
SANIMED	31 868	-	-	31 868
SMC	707 096	-	-	707 096
ABC	85 024	-	-	85 024
Somocer Transport	233 259	-	-	233 259
Société Périmètre de Gestion	1 344 174	-	-	1 344 174
INCOMA	4 921	-	-	4 921
AB COPORATION	-	-	2 692 954	2 692 954
Total	11 361 957	500 000	2 692 955	14 554 912

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 qui se détaillent comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
A.B.C.	1 838 740	<1 028>	1 837 712
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	836 610	<754 562>	82 048
3S TRADING	<362 016>	-	<362 016>
SOTEMAIL	319 934	<1 221 910>	<901 976>
SOMOCER NEGOCE	52 181	<246 078>	<193 897>
AB CORPORATION	29 953	-	29 953
SMC	<235 781>	<1 625 682>	<1 861 463>
STE SOMOCER TRANSPORT	115 506	<177 677>	<62 171>
STE PERIMETRE DE GESTION	<39 989>	30 535	<9 454>
SANIMED FRANCE	394 763	-	394 763
STE SOMOCER FRANCE 3S	492 694	-	492 694
Total	3 464 203	<4 005 143>	<540 940>

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2022 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
SOTEMAIL	1 104 225	125 263	1 229 488
SOMOCER Négoce	5 566	2 366 836	2 372 402
ABC	2 751 522	-	2 751 522
3S TRADING	180 428	-	180 428
SMC	<87 062>	<2 168 508>	<2 255 570>
SOMOSAN	21 608	<8 741>	12 867
SANIMED	585 598	<4 572>	581 026
SOMOCER TRANSPORT	97 168	<449 113>	<351 945>
AB Corporation	29 278	-	29 278
AGRIMED	-	750	750
Société de Périmètre de Gestion	-	<55 701>	<55 701>
Total	4 688 331	<193 786>	4 494 545

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2023 à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	6 726 040

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.
 - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
 - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.
 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.
- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m²
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	-
STB	98 600	NA	23 205
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 210		1 437 643

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 393 781	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SOMOCER Négoce	1 990 000	99,38%	-
SMC	531 000	39,47%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	-
Idéale transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	-
Total	49 364 781		-

Placements à court terme

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Titre de placements SOTEMAIL (*)	10 253 013	4 644 596	5 608 417
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Billet de trésorerie Sanimed	2 000 000	2 000 000	-
Total	12 753 013	7 144 596	5 608 417

(*) Dont 3 150 637 des titres de placements très liquides

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<11 906 314>	<5 913 526>
Résultat par action	<0,2929>	<0,1455>

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2023	31.12.2022	Charges	31.12.2023	31.12.2022	Soldes	31.12.2023	31.12.2022
CA Local	49 345 376	51 365 886	Stockage	1 499 240	<2 496 117>			
CA Export	8 311 868	15811436						
Autres Ventes	27 804 338	30729890						
Vente électricité	3 218 356	3123632						
Total	88 679 938	101 030 844	Total	1 499 240	<2 496 117>	Production	90 179 178	98 534 727
Production	90 179 178	98 534 727	Achats consommés	60 681 119	61 653 014	Marge sur coût matière	29 498 059	36 881 713
Marge sur coût matière	29 498 059	36 881 713	Autres charges externes	8 018 827	8 631 400	Valeur ajoutée	21 479 232	28 250 313
Valeur ajoutée	21 479 232	28 250 313	Charges de personnel	10 987 604	12 307 365	Excédent brut d'exploitation	10 231 904	15 514 461
			Impôts et taxes	259 724	428 487			
			Total	11 247 328	12 735 852			
Excédent brut d'exploitation	10 231 904	15 514 461						
Subventions d'exploitation	60 000	-	Charges financières nettes	11 865 208	12 565 880	Résultat des activités ordinaires	<11 906 314>	<5 913 526>
Autre produits ordinaires	1 374 302	920 053	Autres Pertes ordinaires	1 820 595	574 944			
Produits de placement	1 599 006	1 539 986	Dotations aux amort et prov	11 262 395	10 464 394			
			Impôt sur les bénéfices	223 328	282 808			
Total	13 265 212	17 974 500	Total	25 171 526	23 888 026			
- Résultat des activités ordinaires	<11 906 314>	<5 913 526>	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat net	<11 906 314>	<5 913 526>
Total	<11 906 314>	<5 913 526>	Total	-	-			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2022	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Quote-part Sub. d'investissement	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2023
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000
Résultats reportés	11 137 101	<5 913 526>	-	-	-	5 223 575
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	1 416 930	-	1 458 926	<760 834>	-	2 115 022
Capitaux Propres	82 077 998	<5 913 526>	1 458 926	<760 834>	-	76 862 564
Résultat de la période	<5 913 526>	5 913 526	-	-	<11 906 314>	<11 906 314>
Total capitaux propres	76 164 472	-	1 458 926	<760 834>	<11 906 314>	64 956 250

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acq.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. et prov cumulés au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2022	V.C.N au 31/12/2023
Logiciels	340 163	2 616	-	-	342 779	336 108	2 537	-	338 645	4 055	4 134
Fonds de commerce	1 442 928	-	-	-	1 442 928	1 080 317	51 872	-	1 132 189	362 611	310 739
Total des immobilisations incorporelles	1 783 091	2 616	-	-	1 785 707	1 416 425	54 409	-	1 470 834	366 666	314 873
Terrains	3 171 846	6 976	-	-	3 178 822	593 644	-	-	593 644	2 578 202	2 585 178
Constructions	22 677 085	216 400	53 860	-	22 947 345	14 477 507	408 060	-	14 885 567	8 199 578	8 061 778
ITMOI	102 139 273	3 118 644	547 016	-	105 804 933	64 704 365	4 483 346	-	69 187 711	37 434 908	36 617 222
Matériels de transport	2 117 298	160 693	114 241	<314 365>	2 077 868	2 105 214	72 554	<301 999>	1 875 769	12 085	202 099
Installations générales, agencements et aménagements	10 889 451	177 814	3 000	-	11 070 265	8 455 406	446 477	-	8 901 883	2 434 045	2 168 382
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 807 488	30 424	-	-	1 837 911	1 576 147	89 261	-	1 665 408	231 340	172 503
Immobilisations à statut juridique particulier	4 774 265	585 051	<280 727>	-	5 078 589	3 756 587	71 818	-	3 828 404	1 017 678	1 250 185
Immobilisations en cours	2 801 818	906 775	<437 390>	-	3 271 203	-	-	-	-	2 801 818	3 271 203
Total des immobilisations corporelles	150 378 524	5 202 777	- <314 365>	- <314 365>	155 266 936	95 668 870	5 571 515	<301 998>	100 938 386	54 709 654	54 328 550
	152 161 615	5 205 393	- <314 365>	- <314 365>	157 052 643	97 085 295	5 625 924*	<301 998>	102 409 220	55 076 320	54 643 123

* Il est à noter que ce montant tient compte des dotations de l'exercice capitalisées au niveau des charges à répartir s'élevant à 340 560 DT

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2023	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2023	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 023	3291403	MiniBus	585 051	37 073	454 895	93 083	547 978	185 901	733 879	1,1%
Total			585 051	37 073	454 895	93 083	547 978	185 901	733 879	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

Emprunts	Solde au 31.12.2022			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2023		
	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Additions	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
EMPRUNT UBCI 1 066 666.COV19	366 667	-	366 667		233 333	133 333	-	133 333
EMPRUNT BNA 8000 0000	1 055 404	-	1 055 404		1 055 404	-	-	-
EMPRUNT BNA 2 164 000	2 164 000	1 731 200	432 800		432 800	1 731 200	1 298 400	432 800
EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 500 000	1 200 000	300 000		150 000	1 350 000	900 000	450 000
EMPRUNT ATTIJARI 700 0000	98 969	-	98 969		98 969	-	-	-
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	1 082 000	903 514	178 486		147 629	934 371	708 029	226 342
EMPRUNT BHKAR 1370.000 1ERTRAN	1 016 566	888 691	127 876		63 278	953 288	755 427	197 861
EMPRUNT BHKAR400.000 11EMETTRAN	297 773	260 606	37 167		18 380	279 393	221 779	57 614
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	364 569	317 899	46 670		23 875	340 694	268 482	72 212
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 400.000 5EME TRAN	296 808	259 472	37 336		18 475	278 332	220 563	57 770
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	2 003 452	1 751 435	252 018		124 709	1 878 743	1 488 798	389 945
EMPRUNT BHKAR 560.000 6EME TRAN	408 318	356 047	52 270		25 866	382 452	301 575	80 878
EMPRUNT BHKAR 365.000 7EME TRAN	270 837	236 768	34 069		16 859	253 978	201 263	52 715
EMPRUNT BHKAR 275.000 8EME TRAN	204 055	178 387	25 668		12 702	191 353	151 637	39 717
EMPRUNT BHKAR 822.000 9EME TRAN	609 940	533 215	76 725		37 967	571 973	453 256	118 717
EMPRUNT BHKAR 200.000 10EMETTRAN	148 886	130 303	18 583		9 190	139 696	110 889	28 807
EMPRUNT BHKAR 358.000 12EMETTRAN	266 507	233 243	33 264		16 450	250 057	198 492	51 565
EMPRUNT BHKAR 456.000 01/2470	195 878	112 956	82 922		40 668	155 211	23 436	131 775
EMPRUNT BHKAR 214.000 02/2470	93 168	53 938	39 230		29 321	63 847	11 248	52 599
EMPRUNT BHKAR 461.000 03/2470	202 201	117 310	84 891		41 501	160 700	24 518	136 183
EMPRUNT BHKAR 771.000 04/2470	339 370	197 092	142 278		69 518	269 852	41 235	228 617
EMPRUNT BHKAR 568.000 05/2470	280 852	163 928	116 924		56 974	223 877	34 475	189 402
EMPRUNT BHKAR 284205	172 539	81 084	91 455		72 317	100 222	-	100 222
EMPRUNT BHKAR 510443	344 317	217 645	126 672		100 778	243 539	111 174	132 365
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 820 000	3 319 436	500 564		244 567	3 575 433	2 770 992	804 441
EMPRUNT BHKAR 408353.726	213 008	-	213 008		213 008	-	-	-

EMPRUNT BHKAR 63292.332	33 015	-	33 015	33 015	-	-	-	
EMPRUNT BHKAR 85759.014	43 822	-	43 822	43 822	-	-	-	
EMPRUNT BHKAR 510443.264	173 902	-	173 902	173 902	-	-	-	
EMPRUNT AMEN B 2500000.000	194 032	-	194 032	194 032	-	-	-	
EMPRUNT AMENB198000	198 000	-	198 000	-	198 000	-	198 000	
EMPRUNT AMEN B 500/2175	392 857	321 429	71 429	71 429	321 429	250 000	71 429	
EMPRUNT AMEN B 800/2175	685 714	571 429	114 286	114 286	571 429	457 143	114 286	
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	685 714	571 429	114 286	114 286	571 429	457 143	114 286	
EMPRUNT STB 36978	31 696	26 413	5 283	3 962	27 734	21 130	6 603	
EMPRUNT STB 5400	3 276 315	2 016 194	1 260 121	1 008 097	2 268 218	1 008 097	1 260 121	
EMPRUNT STB 27439.142	23 323	19 207	4 116	3 088	20 235	15 091	5 145	
EMPRUNT STB 5 200.000	371 429	-	371 429	371 429	-	-	-	
EMPRUNT STB 1000	950 000	733 333	216 667	166 667	783 333	533 333	250 000	
EMPRUNT STB 1164	1 164 000	931 200	232 800	174 600	989 400	698 400	291 000	
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	5 555 625	370 375	-	5 926 000	4 074 125	1 851 875	
Total Emprunts en DT	32 262 710	24 249 898	8 012 812	0	5 845 626	26 417 084	18 030 693	8 386 391

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2023 est 20.782.782 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOMOSAN, SOTEMAIL, SMC et ABC (cf. note VII.6)

X. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant)

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	25 850 000	STB	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m ² Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m ² Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m ² Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m ² , objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m ² , objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m ² , objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m ²
CMT STB 347	347 000	STB	
CMT STB 900	900 000	STB	
CMT STB 220	220 000	STB	
CMT STB 232	232 000	STB	
CMT STB 880	880 000	STB	
CMT STB 356	356 000	STB	
CMT STB 172	172 000	STB	
CMT STB 5200	5 200 000	STB	
CMT STB 5 926	5 926 000	STB	
	40 083 000		
Crédit de gestion	4 250 000	AB	
CMT AMEN BANK 2500	2 500 000	AB	
	6 750 000		
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	
CMT 1540	1 540 000	BNA	
CMT 2000	2 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 8000	8 000 000	BNA	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	
	5 020 000		
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	
	2 490 000		
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	5 700 000		
CMT 1 066	1 066 666	UBCI	
	1 066 666		
CMT 1 500	0	BIAT	
	0		
Total général	82 349666		

X. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant)

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
Hypothèque titre 3270 Bizerte	1 200 000	Ben Rjeb	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	9 603 787		

XI. Note sur les événements postérieurs à la clôture

XI.1 Contrôle douanier

La Société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une décision de gel des comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Cette décision a été levée en date du 9 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le pôle financier en date du 3 mai 2024.

XI.2 Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2023**

Tunis le 22 juillet 2024

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 64.956.250 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 11.906.314 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves.

- 1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital des sociétés SOMOSAN et SOMOCER Négoces pour des montants respectifs de 3.200 mille DT et 1.990 mille DT. Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de ces sociétés, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées.
- 2) SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.918 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 48.187 mille DT et provisionnées à hauteur de 13.627 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 55.964 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.438 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 49.878 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.486 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La Note II aux états financiers qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par la société courant les années 2022 et 2023 et qui ont été à l'origine des pertes en 2023 et 2022 qui s'élèvent respectivement à 11.906 mille DT et 5.914 mille DT. La société a fait l'objet aussi d'une décision de gel de ses comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société. Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société d'honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.
- La note XI.1 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces deux points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale et au conseil d'administration de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

Ahmed SAHNOUN

CRG Audit

Chiraz DRIRA

**RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023**

Tunis le 22 juillet 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Emprunts :

Au cours de l'exercice 2023, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit Ijara auprès de Wifak Bank de 585.051 DT avec une marge de profit de 13,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 547.978 DT dont des échéances à court terme de 93.083 DT.

2. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 17.102.119 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BIAT	-	36 209
BNA	1 954 060	3 637 010
STB	6 522 198	7 266 913
BH	2 140 169	1 790 008
AMEN BANK	254 997	316 299
UIB	280 584	540 121
ATTIJARI BANK	4 420 331	3 626 148
ATB	1 529 780	71 085
UBCI	-	4 377
Total des concours bancaires	17 102 119	17 288 170

3. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec la société du groupe SOMOCER : SOMOCER FRANCE 3S totalise un montant de 1.181.786 DT.

4. Convention d'assistance avec SOMOCER Négoce

En 2023, un avenant à la convention d'assistance qui porte sur la gestion et l'administration des ventes entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce a été signé. En vertu de cet avenant, le taux de la commission a été révisé à la hausse passant de 2,5% à 3,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2023. Le montant des commissions facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2023 s'élève à 1.992.535 DT hors taxes.

5. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a transformé les créances de la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 7.873.662 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 686.989 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 1^{er} janvier 2023, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- Courant l'exercice 2023, SOMOCER a émis une note de débit à la société « SOMOSAN » pour un montant total de 148.019 DT HTVA et relatives à des diverses dépenses prises en charge dont principalement des charges salariales.
- La location au profit de la société « A.B.C » d'un fonds de commerce pour un loyer annuel de 60.662 DT hors taxes.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 05 juillet 2024. Toutefois, ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes tel que préconisé par l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement n'a pas été respectée.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2023 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 28.585.956 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023
Société A.B.C.	3 235 137
Société SOTEMAIL	23 651 192
Société SANIMED	192 495
Société Moderne de conditionnement	322 964
Société SOMOCER NEGOCE	10 770
Société 3S TRADING	673 095
Société SOMOCER TRANSPORT	499 793
AB-CORPORATION	510
Total du chiffre d'affaires hors taxes	28 585 956

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2023 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 18.626.712 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023
Société A.B.C.	862
Société SOTEMAIL	12 362 753
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	5 063 620
Société IDEAL TRANSPORT	1 199 477
Total des achats HTVA	18 626 712

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2023 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
Préfinancement à l'exportation	4 280 000
Préfinancement de stock	6 850 000
Total	11 130 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2023, l'encours de ce financement s'élève à 23.927.162 DT.

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2023 s'élève à un montant total de 26.417.084 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA	1 298 400	432 800	1 731 200	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	1 164 286	498 000	1 662 286	5,73%
EMPRUNT STB	6 350 177	3 664 744	10 014 921	TMM+3%
EMPRUNT BH	7 609 800	2 981 172	10 590 972	4,17%
EMPRUNT UBCI	-	133 333	133 333	TMM+3%
EMPRUNT ATTIJARI	708 030	226 342	934 372	TMM+3%
EMPRUNT BIAT	900 000	450 000	1 350 000	TMM+3%
Total	18 030 693	8 386 391	26 417 084	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL.

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT

- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT ;

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC.

- Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT ;

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 70046 TUNIS, 70047 TUNIS et 70048 TUNIS.
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m².
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 50557 d'une superficie de 9684 m² dès modification de sa vocation agricole.
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2023, à 6.726.040 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2023
SMC	160 000
SOTEMAIL	6 566 040
Total	6 726 040

11. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :
 - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
 - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. Le Produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.

12. Autres transactions avec les parties liées

- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas été remboursé au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 61.272 DT, hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer mensuel de 100 DT hors taxes.
- Courant l'année 2023, SOMOCER a facturé 254.975 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.
- Courant l'exercice 2020, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à SOTEMAIL. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 1.919.400 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE PERIMETRE DE GESTION. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 34.291 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- Courant l'exercice 2021, SOMOCER a conclu un contrat avec La STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite à la STE ABC. Le Prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG et il dégage un produit de 19.843 DT au 31 Décembre 2023. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau pour un loyer annuel de 39.702 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «SOMOCER Transport SARL» d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2023, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 220.496.267 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 104.188.138 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	2023	2022
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 355 405	7 304 142
Moins : amortissements		<4 448 285>	<4 312 351>
	IV.1	2 907 120	2 991 791
Immobilisations corporelles		260 527 413	250 982 958
Moins : amortissements et provisions		<146 769 518>	<136 741 255>
	IV.2	113 757 895	114 241 703
Immobilisations financières		17 504 226	14 851 170
Moins : provisions		<3 693 087>	<2 074 012>
	IV.3	13 811 139	12 777 158
Autres actifs non courants	IV.4	16 106 066	14 329 375
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>146 582 220</u>	<u>144 340 027</u>
Actifs courants			
Stocks		85 086 839	94 794 357
Moins : provisions		<2 263 021>	<1 794 035>
	IV.5	82 823 818	93 000 322
Clients et comptes rattachés		129 923 746	111 820 310
Moins : provisions		<20 488 481>	<18 802 828>
	IV.6	109 435 265	93 017 482
Autres actifs courants		38 526 559	45 013 387
Moins : provisions		<2 090 894>	<1 869 781>
	IV.7	36 435 665	43 143 606
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	14 301 528	10 521 293
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	3 218 370	598 159
<u>Total des actifs courants</u>		<u>246 214 646</u>	<u>240 280 862</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>392 796 866</u>	<u>384 620 889</u>

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	2023	2022
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		4 605 601	16 438 788
Capitaux propres - part du Groupe		45 261 601	57 094 788
Intérêts minoritaires		13 073 339	15 260 812
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		58 334 940	72 355 600
Résultat de l'exercice - part du Groupe		<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		<3 655 506>	<1 957 674>
<u>Total des capitaux propres consolidés</u>	IV.10	<u>33 571 655</u>	<u>58 531 898</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		5 794 232	4 396 015
Emprunts	IV.11	29 494 116	40 499 594
Autres passifs non courants	IV.12	70 237 912	41 821 949
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>105 526 260</u>	<u>86 717 558</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	67 206 371	51 770 078
Autres passifs courants	IV.14	28 095 871	45 963 811
Autres passifs financiers	IV.15	119 984 932	104 721 316
Concours bancaires	IV.16	38 411 777	36 916 228
<u>Total des passifs courants</u>		<u>253 698 951</u>	<u>239 371 433</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>359 225 211</u>	<u>326 088 991</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>392 796 866</u>	<u>384 620 889</u>

**Etat de Résultat consolidé
au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	2 023	2 022
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	129 856 144	152 791 358
Autres produits d'exploitation	V.2	1 352 839	1 418 890
Total des produits d'exploitation		131 208 983	154 210 248
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	<3 941 729>	<4 690 220>
Achats consommés	V.4	<70 228 501>	<79 867 384>
Charges de personnel	V.5	<22 457 846>	<24 607 185>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<23 604 589>	<21 103 648>
Autres charges d'exploitation	V.7	<12 783 304>	<18 134 502>
Total des charges d'exploitation		<133 015 969>	<148 402 939>
Résultat d'exploitation		<1 806 986>	5 807 309
Charges financières nettes	V.8	<20 917 464>	<20 429 914>
Revenus des placements		1 948 336	1 888 768
Autres gains ordinaires	V.9	806 542	578 197
Autres pertes ordinaires	V.10	<4 184 793>	<1 274 276>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<24 154 365>	<13 429 916>
Impôt sur les sociétés		<608 920>	<393 786>
Résultat net de l'exercice		<24 763 285>	<13 823 702>
Résultat de l'exercice - part du Groupe		<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		<3 655 506>	<1 957 674>

**Etat de flux de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net consolidé	<24 763 285>	<13 823 702>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	23 604 589	19 618 821
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	<92 000>	-
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<760 833>	<175 330>
Variation des stocks	9 707 517	<869 612>
Variation des créances	<18 103 436>	6 898 582
Variation des autres actifs	6 486 828	<14 945 382>
Variation des fournisseurs d'exploitation	15 436 293	15 486 138
Variation des autres dettes	<5 658 986>	5 969 694
Encaissements/décaissement sur placements courants (nets)	<3 780 234>	<6 331 686>
Escompte commercial	3 054 662	3 403 612
<u>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</u>	<u>5 131 115</u>	<u>15 231 135</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges reportées	<19 432 124>	<8 303 986>
Encaissement suite à la cession d'Imm. Corp & Incorp	104 367	-
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	<2 653 056>	239 078
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	<u><21 980 813></u>	<u><8 064 908></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>		
Opérations sur le capital	<895 051>	<423 554>
Encaissement des subventions d'investissement	1 458 926	
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	17 410 485	<13 423 989>
<u>Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux) opérations de financement</u>	<u>17 974 360</u>	<u><13 847 543></u>
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>1 124 662</u>	<u><6 681 316></u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	<u><36 318 069></u>	<u><29 636 753></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u><35 193 407></u>	<u><36 318 069></u>

**Notes aux
Etats financiers consolidés**

I. Présentation du groupe «SOMOCER»

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grès et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING** : La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.
- **SOMOCER transport** : La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

Participations et organigramme du groupe

Les participations de «SOMOCER» dans les filiales se détaillent comme suit :

- «SOMOCER» détient 21.948.821 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63,59 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 91.41%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.54%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.01%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,64%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.

Société	Position	Capital social	Pourcentage d'intérêt 2023	Méthode de consolidation
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63,59%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	91,41%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87,54%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58,01%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,64%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	77,6%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99,98%	Intégration globale

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 575 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social)

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.325 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Faits marquants de l'exercice

Les sociétés du groupe SOMOCER ont connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière du groupe. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par le groupe SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 24.763 mille DT et 13.824 mille DT ;

Face à cette situation, les sociétés du groupe ont entrepris un nombre d'actions afin de redresser leurs situations financières. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits du groupe (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management du groupe SOMOCER a établi un business plan pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces) et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

III. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour

dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité

monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires

courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

V. Notes relatives au bilan

V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Logiciels	599 602	576 776
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 636 399	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	1 661 250	1 661 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	14 185	14 185
Fonds de commerce SPG	28 437	-
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	7 355 405	7 304 142
Amortissements cumulés	<3 360 753>	<3 224 819>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
Total des immobilisations incorporelles nettes	2 907 120	2 991 791

V.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Terrains	8 458 583	6 331 607
Constructions	42 743 601	42 433 447
Installations techniques matériels et outillage	163 059 509	157 655 079
Matériels de transport	6 619 204	6 608 313
Installations générales, agencements et aménagements	20 004 734	19 618 188
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 874 136	2 828 046
Immobilisations en cours	4 155 145	2 853 317
Immobilisations à statut juridique particulier	12 612 501	12 654 961
Total des immobilisations corporelles brutes	260 527 413	250 982 958
Amortissements cumulés	<146 175 873>	<136 147 610>
Provision pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Total des immobilisations corporelles nettes	113 757 895	114 241 703

V.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc.2023	Déc.2022
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANLIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	12,6%	3 253 000	568 226
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN	27%	3 325 000	3 250 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	143 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		3 740 292	3 769 136
Personnel, prêts à plus d'un an		153 872	177 998
Dépôts et cautionnements		2 723 722	2 822 470
Media plus	75%	75 000	75 000
Total des immobilisations financières brutes		17 504 226	14 851 170
Provisions pour dépréciation		<3 693 087>	<2 074 012>
Total des immobilisations financières nettes		13 811 139	12 777 158

V.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Frais préliminaires	18 417 225	13 469 223
Charge à répartir	22 644 447	18 579 459
Actifs d'impôts différés	113 576	253 083
Autres actifs non courants bruts	41 175 248	32 301 765
Amortissements & résorptions	<25 069 182>	<17 972 390>
Autres actifs non courants nets	16 106 066	14 329 375

V.5 Stocks (En DT)

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Matières premières	34 561 472	41 820 063
Consommables et pièces de rechange	4 282 266	4 155 703
Produits finis	41 556 045	42 399 367
Marchandises	4 687 056	6 419 224
Total des stocks bruts	85 086 839	94 794 357
Provision pour dépréciation des stocks	<2 263 021>	<1 794 035>
Total des stocks nets	82 823 818	93 000 322

V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	107 665 387	82 067 843
Clients avoir à établir	5 735 983	14 082 858
Clients douteux ou litigieux	16 522 376	15 669 609
Total des comptes clients bruts	129 923 746	111 820 310
Provisions pour dépréciation des créances	<20 488 481>	<18 802 828>
Total des comptes clients nets	109 435 265	93 017 482

V.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Fournisseurs, avances et acomptes	6 823 739	7 355 070
Personnel, avances et acomptes	406 494	934 012
Etat, impôts et taxes	15 978 451	18 037 979
Débiteurs divers	13 163 232	14 111 352
Charges constatées d'avance	1 057 503	1 790 927
Produits à recevoir	725 064	616 641
Blocage de fonds	104 909	1 945 941
Comptes d'attente	267 167	221 465
Total des autres actifs courants bruts	38 526 559	45 013 387
Provisions pour dépréciation des AAC	<2 090 894>	<1 869 781>
Total des autres actifs courants nets	36 435 665	43 143 606

V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Les placements courants et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Billet de trésorerie AB CORPORATION	3 900 000	2 500 000
Billet de trésorerie ABC GROS	500 000	500 000
Billets de trésorerie SANIMED	4 500 000	258 990
Placements SICAV	4 616 909	6 023 393
Placement à la AFC	5 983	451 035
Placements courants	456 615	197 200
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	322 021	590 675
Total des placements courants & autres actifs financiers	14 301 528	10 521 293

V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Valeurs en coffre	274 274	16 342
Banques	2 901 168	530 363
Caisses	42 928	51 454

Total des liquidités et équivalents de liquidités	3 218 370	598 159
--	------------------	----------------

V.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Subventions d'investissement	2 115 023	1 416 930
Réserves consolidées	<26 377 390>	<13 846 110>
Total des CP avant résultat- part du groupe	45 261 601	57 094 788
Intérêts minoritaires	13 073 339	15 260 812
Total des CP avant résultat de l'exercice	58 334 940	72 355 600
Résultat de l'exercice - part du groupe	<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	<3 655 506>	<1 957 674>
Total des capitaux propres consolidés	33 571 655	58 531 898

V.11 Emprunts (En DT)

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Emprunt ATTIJARI	1 457 591	1 879 609
Emprunt AB	1 486 756	1 693 255
Emprunt STB	10 441 744	16 322 124
Emprunt BNA	3 426 945	4 965 543
Emprunt BH	9 833 519	12 422 617
Emprunt BIAT	900 000	1 200 000
Encours leasing à plus d'un an	1 947 561	2 016 446
Total des emprunts	29 494 116	40 499 594

V.12 Autres passifs non courants (En DT)

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2023 à 70.237.912 DT contre 41.821.949 DT au 31 décembre 2022 et correspond à l'engagement de remboursement de dettes envers l'administration fiscale.

V.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Fournisseurs d'exploitation	65 192 760	51 328 845
Fournisseurs d'immobilisation	1 716 011	40 183
Fournisseurs - factures non parvenues	297 600	401 050
Total des fournisseurs	67 206 371	51 770 078

V.14 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Dettes dues au personnel	2 139 120	3 278 443
Dettes sociales et fiscales	19 315 605	35 365 745
Créditeurs divers	73 919	266 279
Obligations cautionnées	2 507 724	2 610 622
Charges à payer	3 771 315	3 213 491
Clients, avances et acomptes	268 539	994 315
Produits constatés d'avance	-	55 267
Actionnaires dividendes à payer	19 649	179 649
Total des autres passifs courants	28 095 871	45 963 811

V.15 Autres passifs financiers (En DT)

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 666 390	15 108 900
Encours leasing à moins d'un an	3 325 426	2 876 044
Intérêts courus non échus sur emprunts	1 336 815	615 327
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 365 490
Préfinancement stocks	21 739 226	21 238 470
Billets de trésorerie AGRIMED	4 000 000	-
Billets de trésorerie FCP SALAMETT	1 500 000	-
Mobilisation de créances	747 068	<15 652>
Crédits de financement	20 120 515	16 836 695
Effets escomptés non échus	46 750 704	43 696 042
Total des autres passifs financiers	119 984 932	104 721 316

V.16 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 38.411.777 DT contre 36.916.228 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

VI. Notes relatives à l'état de résultat

VI.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Ventes locales	106 302 404	119 371 107
Ventes en suspension et à l'exportation	17 212 582	26 419 734
Ventes électricité	6 341 158	7 000 517
Total revenus	129 856 144	152 791 358

VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Loyers	131 383	137 848
Subventions d'exploitation	271 756	178 999
Résorption des subventions d'investissements	760 833	175 330
Autres produits d'exploitation	188 867	926 713
Total des autres produits d'exploitation	1 352 839	1 418 890

VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 3.941.729 DT en 2023 contre une variation négative de 4.690.220DT en 2022.

VI.4 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Achats de marchandises consommées	38 456 386	52 015 378
Consommations énergétiques	14 326 537	14 018 717
Autres achats non stockés	14 730 828	6 793 177
Achats consommés de PSF	2 695 425	4 974 804
Achat de sous-traitance	19 325	2 065 308
Total des achats consommés	70 228 501	79 867 384

VI.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Salaires et compléments de salaires	18 329 833	20 456 125
Charges sociales légales	4 128 013	4 151 060
Total des charges de personnel	22 457 846	24 607 185

VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Dotations aux amortissements des immobilisations	10 630 567	14 778 841
Dotations aux amortissements capitalisées	<773 185>	<1 102 564>
Résorption des frais préliminaires et charges à répartir	8 220 035	3 474 908
Dotations aux provisions	6 753 790	4 802 952
Reprise de provisions	<1 226 618>	<850 489>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	23 604 589	21 103 648

VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Loyers et charges locatives	1 121 140	823 408
Primes d'assurance	627 596	847 436
Entretien et réparation	1 454 110	1 489 157
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 092 809	3 190 067
Publicité, publications, relations publiques	642 811	748 056
Frais postaux et de télécom.	116 563	123 748
Autres services extérieurs	<203 622>	<351 801>
Transport sur ventes	3 219 407	5 443 233
Voyages et déplacements	252 484	418 446
Missions, Réceptions	499 040	734 509
Dons et subventions	187 798	271 967
Services bancaires et financiers	2 007 003	2 424 310
Impôts et taxes	574 935	734 581
Commissions sur ventes	140 776	3 534 965
Jetons de présence	174 996	492 600
Transfert de charges	<124 542>	<2 790 180>
Total des autres charges d'exploitation	12 783 304	18 134 502

VI.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Intérêts bancaires et leasing	20 731 479	19 565 772
Escomptes accordés	746 926	540 177
Actualisation des titres de placements	<948 112>	<439 137>
Différences de change nettes	387 171	763 102
Total des charges financières nettes	20 917 464	20 429 914

VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2023	Déc.2022
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Gains sur éléments non récurrents	42 352	36 809
Autres gains ordinaires(*)	672 190	368 276
Total des autres gains ordinaires	806 542	578 197

(*) Il s'agit principalement des gains de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier.

VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 4.184.793 DT contre 1.274.276 DT en 2022 et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2023 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achats
SANIMED	439 327	351 601
AGRIMED	891 786	-
SANIMEUBLE	225 072	180 433
SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	
AB CORPORATION	49 905	745 169
Total	2 787 876	1 277 203

VII.2 Autres transactions avec les parties liées

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances détenues sur la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.553.115 DT dont 123.116 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 113.740 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 129.993 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :
 - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
 - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Le produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant de 2.000.000 DT commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. Le produit d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION où cette dernière reconnaît être débitrice envers SOMOCER NEGOCE pour un montant total de 6.091.242 DT. Elle s'engage à régler cette dette sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 8%. Les produits financiers générés par cette convention se sont élevés à 487.299 DT hors taxes en 2023.
- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société SOMOCER NEGOCE et la société AB Corporation et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER NEGOCE s'élèvent à 729.336 DT hors TVA au terme de l'exercice 2023.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation» pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
 - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 02 novembre 2019 avec une date d'échéance au 04

mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021 et une deuxième fois en 2022 et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 22 mars 2024. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 74.074 DT.

- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 23 novembre 2019 avec une date d'échéance au 25 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé une première fois en 2021 et une deuxième fois et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 13 mai 2024. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 66.667 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2023.

- Une convention d'assistance a été conclue entre la société ABC et AB corporation en date du 1er juillet 2010. Ladite convention consiste en l'assistance faite à la société ABC dans les domaines suivants :
 - Secrétariat juridique et contentieux ;
 - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
 - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
 - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
 - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations.

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnés, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. Leur montant est porté à part sur les factures.

A partir du 02/01/2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

Il est à noter que la charge au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à un montant de 186.167 DT HT correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 15.514 DT HT par mois.

- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED SA » en date du 24 février 2022 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 40.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION SA » en date du 1^{er} janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 45.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2021 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est

rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 56.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14 Décembre 2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 45.000 DT.

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

▪ **Société SOMOCER**

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
<i>Crédits de gestion</i> <i>CMT STB 347</i>	25 850 000 347 000	STB STB	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m ² Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m ² Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m ²
<i>CMT STB 900</i> <i>CMT STB 220</i>	900 000 220 000	STB STB	
<i>CMT STB 232</i> <i>CMT STB 880</i>	232 000 880 000	STB STB	
<i>CMT STB 356</i> <i>CMT STB 172</i>	356 000 172 000	STB STB	
<i>CMT STB 5200</i> <i>CMT STB 5926</i>	5 200 000 5 926 000	STB	
	40 083 000		
<i>Crédit de gestion</i> <i>CMT AMEN BANK 2500</i>	4 250 000 2 500 000	AB AB	
	6 750 000		
<i>Crédit de gestion</i> <i>CMT 1540</i> <i>CMT 2000</i> <i>CMT 1000</i> <i>CMT 1000</i> <i>CMT 8000</i>	7 700 000 1 540 000 2 000 000 1 000 000 1 000 000 8 000 000	BNA BNA BNA BNA BNA	
	21 240 000		
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	
	5 020 000		
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	
	2 490 000		
<i>Crédit de gestion</i>	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	5 700 000		
<i>CMT 1066</i>	1 066 666	UBCI	
	1 066 666		
Total général	82 349 666		

Société ABC

Banque	Montant du crédit (En DT)	Type de l'engagement donné
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	2 700 000	
BTK	1 650 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	2 785 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	900 000	
BIAT	300 000	
AMEN BANK	349 216	Cession créance professionnelle
STB	177 286	

▪ **Société SOTEMAIL**

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	632 809	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	7,3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,5 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,45 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce	
2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels	

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
			Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	16,8 MD		

IX. Note sur les événements postérieurs à la clôture

IX.1 Contrôle douanier

La Société SOMOCER a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, les sociétés SOMOCER et ABC ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Les sociétés SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet aussi d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 05 juin 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir en date du 3 juin 2024.

XI.2 Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 34.222 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 92 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Tunis le 22 juillet 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de La Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 33.571.655 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 24.763.285 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note V.3, la participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire («SOMOSAN») de 27% (d'un montant de 3.325 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que le Groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur cette société. Cette participation n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de cette société, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le bien fondé de la décision d'exclusion de SOMOSAN du périmètre de consolidation.
- 2) Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT») et Media plus pour des pourcentages de participations respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 575 mille DT), 99% (d'un montant de 214 mille DT totalement provisionné) et 75% (d'un montant de 75 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information financière fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023. Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société). Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2023,

nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

- 3) La société SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.135 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.
- 4) L'examen des créances clients détenues par des filiales du Groupe, au 31 décembre 2023 a révélé l'existence des points suivants :
- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC») détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 2.183 mille DT dont 909 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours.
 - La société «SOMOCER NEGOCE SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 2.790 mille DT.
 - La société «3S trading -SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour 191 mille DT.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

- 5) L'examen de la provision sur stocks à la date de clôture de l'exercice 2023 de la société ABC nous a permis de constater l'existence d'un stock dormant pour un montant 923 mille DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 676 mille DT à constater dans les comptes du Groupe.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 129.924 mille DT et provisionnées à hauteur de 20.488 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 85.087 mille DT et provisionnés à hauteur de 2.263 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La Note II qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par les sociétés du Groupe courant les années 2022 et 2023 et qui étaient à l'origine des pertes enregistrées en 2022 et 2023 qui s'élèvent respectivement à 13.824 mille DT et 24.763 mille DT. Par ailleurs, SOMOCER, ABC, SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Ce gel a été levé le 09 mai 2024 pour SOMOCER et ABC et le 5 juin 2024 pour les autres sociétés à la suite de la désignation par le tribunal de première instance de Monastir d'un mandataire de justice chargé de la gestion de ces sociétés jusqu'à la levée de l'administration judiciaire. Le management nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière des sociétés du groupe. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce) et sur lequel il estime que les sociétés du Groupe seront en mesure d'honorer leurs engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de leurs endettements, la capacité des sociétés du Groupe à honorer leurs engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.
- La note XI.1 des états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282 mille DT. La société compte avoir recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL sont confrontées et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé aux directions générales et aux conseils d'administration de ces deux sociétés des éclaircissements relatifs aux actions qu'ils comptent entreprendre face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة الجهوية للتوريد و التصدير "سوريماكس"

مقرها الاجتماعي : شارع الشهداء 3038 صفاقس

تنشر الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" قوائمها المالية للسنة المحاسبية
المختومة في 2023/12/31. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبة
الحسابات : شراز دريرة.

SORIMEX		شركة سوريمكس	
BILAN AU 31.12.2023		موازنة في	
ACTIFS	الأصول	2023	2022
<u>Actifs Non Courants</u> الأصول الغير جارية			
<u>Actifs Immobilisés</u> الأصول الثابتة			
Immobilisations Incorporelles	الأصول الغير مادية	143 049,999	143 049,999
Moins Amortissements Immo Incorp	تطرح الاستهلاكات	-111 317,376	-84 400,887
	القيمة الصافية VCN	31 732,623	58 649,112
Immobilisations Corporelles	الأصول الثابتة المادية	20 784 447,370	19 567 807,717
Moins Amortissements Immo Corp	تطرح الاستهلاكات	-13 418 868,089	-12 330 869,952
	القيمة الصافية VCN	7 365 579,281	7 236 937,765
Immobilisations Financières	الأصول المالية	718 783,572	718 783,572
Moins Provisions Immo Fin	مدخرات للانخفاض	-71 776,000	-71 776,000
	القيمة الصافية VCN	647 007,572	647 007,572
	Total des Actifs Immobilisés	8 044 319,476	7 942 594,449
Autres Actifs Non Courants	اصول غير جارية اخرى	0,000	0,000
	Total des Actifs Non Courants	8 044 319,476	7 942 594,449
<u>Actifs Courants</u> الأصول الجارية			
Stocks	المخزونات	6 273 025,224	5 162 766,481
Moins Provisions / Stocks	مدخرات للانخفاض	-85 510,208	-85 510,208
	القيمة الصافية VCN des stocks	6 187 515,016	5 077 256,273
Clients et Comptes Rattachés	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم	3 629 390,700	2 627 856,447
Clients douteux	الحرفاء مشكوك في ايفائهم	1 438 632,365	1 092 255,971
Moins Provisions / Clients	مدخرات للانخفاض	-730 417,430	-730 417,430
		708 214,935	361 838,541
Fournisseurs, avances et acomptes	المزودون تسبقة	141 869,518	135 279,101
Moins Provisions / Avances Fournisseurs	مدخرات للانخفاض	-24 400,000	-24 400,000
		117 469,518	110 879,101
Autres actifs courants	الأصول الجارية الاخرى	1 591 178,828	866 116,129
Moins Provisions / AAC	مدخرات لانخفاض	-150,000	-150,000
		1 591 028,828	865 966,129
Liquidités et équivalents de liquidités	السيولة وما يعادل السيولة	7 772 625,691	6 994 847,543
	Total des Actifs Courants	20 006 244,688	16 038 644,034
	TOTAL DES ACTIFS	28 050 564,164	23 981 238,483

BILAN AU 31.12.2023 موازنة في

Capitaux propres et Passifs	الاموال الذاتية	2023	2022
<u>Capitaux Propres</u>	<u>الاموال الذاتية</u>		
Capital Social	راس المال	1 255 725,000	1 255 725,000
Réserves	الذخر	183 581,119	183 581,119
Résultats Reportés	نتائج مؤجلة	15 084 895,438	13 049 976,058
Autres Capitaux Propres	الاموال الذاتية الاخرى	479 514,524	479 514,524
Total cap. prop. avant Rés.de l'ex.		17 003 716,081	14 968 796,701
	مجموع الاموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية		
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	نتيجة السنة المحاسبية (ربح)	1 743 564,994	2 160 491,880
<u>Total des capitaux propres av.affectation</u>		<u>18 747 281,075</u>	<u>17 129 288,581</u>
	مجموع الاموال الذاتية بعد نتيجة السنة المحاسبية		
<u>PASSIFS</u>	<u>الخصوم</u>		
Passifs Non courants	الخصوم الغير جارية		
Provisions pour risques et charges	مدخرات المخاطر	2 429,000	2 429,000
Emprunts	قروض	0,000	0,000
Total des Passifs Non Courants	مجموع الخصوم الغير جارية	2 429,000	2 429,000
Passifs Courants	الخصوم الجارية		
Fournisseurs et comptes rattachés	المزودون والحسابات المتصلة بهم	6 730 620,620	5 622 469,162
Clients avances et acomptes	تسبقة الحرفاء	80 848,477	59 378,280
Autres passifs courants	خصوم جارية اخرى	1 394 680,642	1 167 673,460
concours bancaires et autres passifs fin		1 094 704,350	
Total des Passifs Courants	مجموع الخصوم الجارية	9 300 854,089	6 849 520,902
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	<u>مجموع الخصوم</u>	<u>9 303 283,089</u>	<u>6 851 949,902</u>
Total capitaux prop. et des passifs		28 050 564,164	23 981 238,483
	مجموع الاموال الذاتية والخصوم		

قائمة النتائج في ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2023

LIBELLE	2023	2022
Produits d'exploitation <u>إيرادات الاستغلال</u>		
Revenus المداخيل	49 541 349,618	46 335 016,956
Production Immobilisée	0,000	0,000
Autres produits d'exploitation إيرادات الاستغلال الأخرى	0,000	0,000
Total produits d'exploitation <u>مجموع إيرادات الاستغلال</u>	49 541 349,618	46 335 016,956
Charges d'exploitations <u>أعباء الاستغلال</u>		
Achats d'approvisionnements consommés شراءات مستهلكة	-43 666 109,423	-40 280 187,616
Charges de personnel أعباء الأعوان	-2 207 604,884	-1 826 554,768
Dot.amorti.provisions مخصصات الاستهلاكات والمدخرات	-1 289 752,698	-1 386 470,627
Autres charges d'exploitations أعباء الاستغلال الأخرى	-1 123 596,486	- 1 169 593,450
Total des charges d'exploitation <u>مجموع أعباء الاستغلال</u>	-48 287 063,491	-44 662 806,461
Résultat d'exploitation <u>نتيجة الاستغلال</u>	1 254 286,127	1 672 210,495
Charges financières nettes أعباء مالية صافية	-483,637	-1 625,499
Produits financiers أرباح مالية	737 351,747	726 448,601
Autres Gains Ordinaires أرباح عادية أخرى	261 995,715	275 742,793
Autres Pertes Ordinaires أعباء عادية أخرى	-172 766,514	-116 826,010
Résultat des activités ordinaires av.impôts	2 080 383,438	2 555 950,380
نتيجة الأنشطة العادية قبل احتساب الإداءات		
Impôt sur les sociétés الإداء على الشركات	-336 818,444	-395 458,500
Résultat des activités ordinaires ap.impôts	1 743 564,994	2 160 491,880
نتيجة الأنشطة العادية بعد احتساب الإداءات		
Elements Extraordinaires (gains/pertes)		
Résultat net de l'exercice <u>النتيجة الصافية للسنة المحاسبية</u>	1 743 564,994	2 160 491,880

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2023

LIBELLE	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat Net	1 743 564,994	2 160 491,880
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 289 752,698	1 386 470,627
Reprise sur Amortissements et Provisions		
Capacité Brute d'Autofinancement	3 033 317,692	3 546 962,507
Variation des:		
* Stocks	-1 110 258,743	-1 474 627,069
* Créances	-1 369 930,173	-415 338,776
* Autres Actifs	-749 871,168	255 594,492
* Fournisseurs et Autres Dettes	1 271 512,238	-2 310 655,329
* Frais d'émission sur crédit		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	1 074 769,846	-398 064,175
Flux de trésorerie liés au activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles et incorporelles	-1 293 768,548	-1 188 916,574
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-1 293 768,548	-1 188 916,574
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des bons et des emprunts		
Payement des dividendes et bonifications	-97 927,500	-101 017,000
Crédit mobilisé		
Payement crédit mobilisé	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant du financement	-97 927,500	-101 017,000
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de Trésorerie	-316 926,202	-1 687 997,749
Trésorerie au début de la période	6 994 847,543	8 682 845,292
Trésorerie à la fin de la période	6 677 921,341	6 994 847,543

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

			BENEFICE	PERTE
<u>RESULTAT COMPTABLE NET REINTEGRATION</u>			1 743 564,994	
Amortissement non déductibles				
provisins pour risques et charges non déductibles				
Impot sur les bénéfices			336 818,444	
Contribution de solidarité sociale			67 363,689	
Amendes et pénalités non déductibles				
Impot sur les bénéfices/ dossier fiscal				
Pertes / exercices antérieurs				
Provisions / Dossier CNSS			97 709,168	
contribution a l etat				
<u>TOTAL DES REINTEGRATION</u>			501 891,301	501 891,301
Provisions non déductibles antérieurement			0,000	
Taxée et réintégrées dans les résultats				
Comptables de l'exercice				
Dividendes reçus				
Dépenses engagées au titre des contrats				
Sous- traitance engagée avec les centres spécialisés				
Provision pour créances douteuses				
Autres déductions				
Gains de change non réalisé				
<u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u>			0,000	0,000
Résultat fiscal				
Amortissement Exercice				
Résultat fiscal Ap réintégration Dotation				
SUIVI DU REPORT DEFICITAIRE ANTERIEUR				
Imputables		Imputés	Reste à imputer	
EXERCICE 2011				0,000
TOTAL	0,000	0,000		0,000
<u>AMORTISSEMENT DIFFERES</u>				
Imputables		Imputés	Reste à imputer	
EXERCICE 2011				0,000
TOTAL	0,000	0,000		0,000
			2 245 456,295	
Bénéfice imposable			2 245 456,000	
IS 2023: 15% du bénéfice imposable			336 818,400	
Contribution de solidarité sociale			67 363,689	
Impots sur les bénéfices 0.2% CA TTC			96 168,400	
report d'impot			230 763,680	
acompte p payé			54 054,968	
retenu à la source imputé			190 610,996	
impot à payer			-138 611,244	

الإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2023

I- تقديم الشركة:

إنّ الشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" هي شركة خفيّة الإسم تكوّنت سنة 1970 وهي تعتبر حسب الفصل الأوّل من القانون ع117د لسنة 1994 والمورّخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقّح بالقانون ع96د لسنة 2005 من المؤسسات ذات المساهمة العامّة. في 18 أكتوبر 2005
تعمد الشركة النّظام المحاسبي باعتبار الصبغة التجاريّة، وتقوم بختم حساباتها في 31 ديسمبر من كل سنة.

II- النّشاط:

إنّ موضوع الشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" يتمثّل كالآتي:

- التّوريد والتّجارة بالجملة والتجارة بالتفصيل وتوزيع جميع المنتوجات التّونسيّة والأجنبيّة المتعلّقة بميادين الموادّ الغذائيّة والمشروبات وموادّ البناء والموادّ الحديديّة وموادّ الألمنيوم وموادّ التجهيز الصحي والتسخين المركزي والموادّ البلاستيكية والدهن والموادّ الفلاحية البرية والبحرية وموادّ التنظيف والتجميل والجلد ومشتقاته والتّجهيز البحري والموادّ المنزليّة والكهرومنزلية والأدوات المدرسيّة ولوازم المغازات العامّة وأدوات صناعة الرّصاص والتدفئة وكهربائي الدّرجات العاديّة والنّارية و قطع الغيار بجميع أنواعها والخشب واللوح ومشتقاته إلخ...
- تصدير جميع المنتوجات والخدمات التّونسيّة وغيرها.
- إحداث مراكز للشراء وللتوزيع وللخدمات بعد البيع في تونس والخارج.
- النّيابات التّجاريّة على جميع أنواعها.
- إحداث قاعدة بيع بالجملة والتفصيل للعموم والبيع بالمناقصات إلى المؤسسات الحكوميّة والخاصّة والجماعات المحليّة.
- إنتاج الكهرباء عبر الألواح الشمسية وبيع ما زاد عن حاجة الشركة الجهويّة للتّوريد والتصدير "سوريماكس" إلى الشركة التّونسيّة للكهرباء والغاز.
- وبصفة عامّة كلّ العمليّات التّجاريّة الدوليّة والوطنيّة وكذلك الصّناعيّة والماليّة والعقاريّة التي لها صلة مباشرة أو غير مباشرة بالغرض المذكور أعلاه.

III- الخصائص المميّزة للسّنة المحاسبيّة :

بلغ رقم معاملات شركة "سوريماكس" لسنة 2023 ما قيمته 49 541 349 دينار مقابل 46 335 016 دينار لسنة 2022 أي بتحسّن قدره 3 206 333 دينار.

IV- الوقائع اللاحقة:

تلقت الشركة بتاريخ 16 جانفي 2024 إعلام بإجراء مراقبة اجتماعية للفترة الممتدة من 01 جانفي 2021 الى موفى 31 ديسمبر 2023.

V- المبادئ المحاسبيّة المتفق عليها :

تمّ إعداد القوائم الماليّة طبقاً للمبادئ المحاسبية المعتمدة بالبلاد التّونسيّة.

تتلخّص المبادئ المحاسبية المتّفق عليها والتي تعتمدها الشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" قصد إعداد وضبط القوائم الماليّة المختتمة في 31 ديسمبر 2023 كالآتي:

1- الأصول الغير الجارية:

أ-الأصول الثّابتة الغير ماديّة:

إنّ الأصول الثّابتة الغير الماديّة للشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" تبرز ضمن الأصول الغير الجارية بقيمة التّكلفة التّاريخية.

تبلغ القيمة المحاسبية الصّافية للأصول الثّابتة الغير ماديّة في 31 ديسمبر 2023 ما قدره 31 732 دينار ومليّ 623مات.

ب-الأصول الثّابتة الماديّة:

الأصول الثّابتة الماديّة للشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" تبرز ضمن الأصول الغير الجارية بقيمة التّكلفة التّاريخية باستثناء ما يلي:

* الأراضي التي تمّت إعادة تقييمها بتاريخ 31 ديسمبر 1998 إثر ترخيص مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 17 ديسمبر 1999 وذلك بالإعتماد على تقرير خبير في الشؤون العقارية بموجب إذن على العريضة.

* المباني التي تمّت إعادة تقييمها طبقاً للضوابط القانونيّة لإعادة التّقييم وذلك باعتبار تاريخ 31 ديسمبر 1999 إثر ترخيص مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 3 أبريل 2000.

تعتمد الشركة لتدوين الإستهلاكات النّسب التّالية:

-	مباني	5 %
-	تجهيزات وتهيئة	10 %
-	معدّات وأجهزة مختلفة	10 %
-	معدّات إعلاميّة	15 %
-	معدّات نقل	20 %
-	معدّات وأدوات مكتبيّة	10 %

إنّ المباني التي تمّت إعادة تقييمها طبقاً للضوابط القانونيّة لإعادة التّقييم يتم استهلاكها على مدّة 20 سنة وذلك بالإعتماد على القيمة المحاسبية الصّافية المعاد تقييمها (La valeur comptable nette réévaluée).

تبلغ القيمة المحاسبية الصّافية للأصول الثّابتة الماديّة في 31 ديسمبر 2023 ما قدره 7 365 579 دينار ومليّ 281مات.

ج-الأصول الماليّة

تتكوّن الأصول الماليّة من:

-ودائع وكفالات مدفوعة 1 845 دينار.
-مساهمات الشركة الجهويّة للتّوريد والتّصدير "سوريماكس" 716 938 دينار ومليّ 572مات.

بلغت قيمة المدخرات لانخفاض قيمة المساهمات ما قدره 71 776 دينار إلى حدّ 31 ديسمبر 2023. لم يتوفّر لشركة "سوريماكس" المعلومات الكافية والضرورية لتقييم مساهماتها طبقا للمعيار المحاسبي ع7دد باستثناء مساهمتها في رأس مال شركتي "سيكوب" و"الزيتونة مغازة مثالية".

2- المخزونات:

تعتمد الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" طريقة الجرد بالتناوب كطريقة للتقييم المحاسبي للمخزونات.

قامت الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" بالجرد المادي لكامل مخزونها وتولينا حضور عملية الجرد وقمنا بالتحقيقات التي رأيناها ضرورية ولازمة.

تم تقييم المخزون بالإعتماد على طريقة متوسط التكلفة المرجح وتم تدوين مدّخرات لإنخفاض قيمته

بما قدره 85 510 دينار ومليّ 208مات وذلك إلى حدّ 31 ديسمبر 2023 وتخصّ هاته المدّخرات المخزون الغير متحرك والمخزون الفاسد.

بينت المقارنة بين المخزون المادي والمخزون النظري فارقا سلبيا بما قدره 27 591 دينار ومليّ 070مات.

وقد تفسر أسباب وجود هذا الفارق بطبيعة النشاط Les risques inhérents à l'activité وتجرر الملاحظة وأنه نسبة الفارق تقدر سنة 2023 ب0.55 في الألف من رقم المعاملات الصافي مقابل 0.58 في الألف سنة 2022.

لقد تولى الرئيس المدير العام سنة 2013 الكشف عن عمليات سرقة واستلاء و تولى رفع قضية ضد 5 قبضات رسمت تحت عـ 35684/13 دد.

وقد تولى الرئيس المدير العام إعلامنا بهذه الوضعية وقد تولينا بدورنا إشعار السيد وكيل الجمهورية لدى المحكمة الابتدائية بصفافس بتاريخ 21 نوفمبر 2013.

3- الحرفاء و الحسابات المتصلة بهم:

بلغت جملة الديون المتخلّدة بزمّة الحرفاء إلى حدّ 31 ديسمبر 2023 ما قدره 629 390 دينار ومليّ 700مات وهي مفصلة كما يلي :

حرفاء	-	747 569 دينار ومليّ 651مات.
حرفاء-اوراق مستحقة	-	1 634 430 دينار ومليّ 739مات.
حرفاء-تذاكر شراء	-	1 247 390 دينار ومليّ 310مات.

بلغت جملة الديون المتخلّدة بزمّة "الحرفاء المشكوك في إيفائهم" إلى حدّ 31 ديسمبر 2023 ما قدره 1 438 632 دينار ومليّ 365مات.

بلغ الذّخر الإحتياطي لمجابهة احتمال عدم استخلاص هاته الديون في 31 ديسمبر 2023 ما قدره 730 417 دينار ومليّ 430مات.

بلغت جملة ديون الحرفاء الغير متغير "clients non mouvementés" ما قدره 497 931 دينار ومليّ 552مات

4- مزودون مدينون:

بلغت جملةً لمزودون المدينون إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 141 869 دينار وملياً 518مات منها مبلغ 24 400 دينار بعنوان تسبقات على طلبيات أصول ثابتة في طور الإنشاء.

بلغ الذخر الاحتياطي على المزودون المدينون إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 24 400 دينار و يتعين النظر في تقدير الذخر الاحتياطي على المزودون المدينون غير المتغير والبالغ ما قدره 40737 دينار وملياً 431مات.

5- الأصول الجارية الأخرى:

بلغت الأصول الجارية الأخرى إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 1 591 178 دينار وملياً 828مات مفصلة

وهي
كما يلي:

الأعوان تسبقات وأقساط	150 دينار
-الدولة والجماعات المحلية	205 856 دينار وملياً 469مات
- إيرادات مستحقة	140 172 دينار وملياً 359مات
-دائنون مختلفون سيكوب	1 245 000 دينار

بلغ الذخر الاحتياطي لمجابهة خطر عدم استخلاص "قروض لفائدة العملة" في 31 ديسمبر 2023 ما قدره 150 دينار.

6- السيولة وما يعادل السيولة:

تبلغ قيمة السيولة وما يعادل السيولة إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 7 772 625 دينار وملياً 691مات وهي مفصلة ما يلي:

- أوراق مالية للتحويل	356 025 دينار وملياً 700مات
- أموال مودعة بالبنوك	6 758 135 دينار وملياً 914مات
- أموال في الخزينة	658 464 دينار وملياً 077مات

7- رأس المال الاجتماعي :

تبلغ قيمة رأس المال الاجتماعي إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 1 255 725 دينار.

8- الذخائر :

تبلغ قيمة الذخائر إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 183 581 دينار وملياً 119مات وهي مفصلة كما يلي:

- الذخر القانوني	135 111 دينار وملياً 906مات.
- الذخائر الخاصة	6 288 دينار وملياً 881مات
- ذخائر أخرى	42 180 دينار وملياً 332مات

9- النتائج المؤجلة:

بلغت النتائج المؤجلة ما قدره 15 084 895 دينار وملياً 438مات.

10- الأموال الذاتية الأخرى:

تتمثل الأموال الذاتية الأخرى في الإحتياطي الخاص المتأتي من إعادة التقييم وذلك باعتبار إمتصاص الخسائر.

بلغت جملة الأموال الذاتية الأخرى ما قدره 479 514 دينار وهي مفصلة على النحو التالي:

- احتياطي خاص متأتي من إعادة تقييم معدات اللوز 82 276 دينار
- احتياطي خاص متأتي من إعادة تقييم الأراضي 1 478 784 دينار
- احتياطي خاص متأتي من إعادة تقييم المساهمات 204 805 دينار
- احتياطي خاص متأتي من إعادة تقييم المباني 372 636 دينار
- ما تم إمتصاصه من الخسائر < 1 658 987 دينار >

11-الخصوم الغير جارية:

تتمثل الخصوم الغير جارية فيمدخرات لمجابهة المخاطر والأعباء بما قدره 2 429 دينار.

12-مزودون وحسابات متصلة بهم:

بلغت جملة المزودون والحسابات المتصلة بهم إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 730 620 دينار وملي 620مات وهي مفصلة كما يلي:

- مزودون استغلال 880859دينار و ملي593مات
- مزودون أصول ثابتة 269 017دينار وملي457مات
- مزودون كمبيالات للدفع 5 580 743 دينار وملي570مات

13-تسبقة الحرفاء :

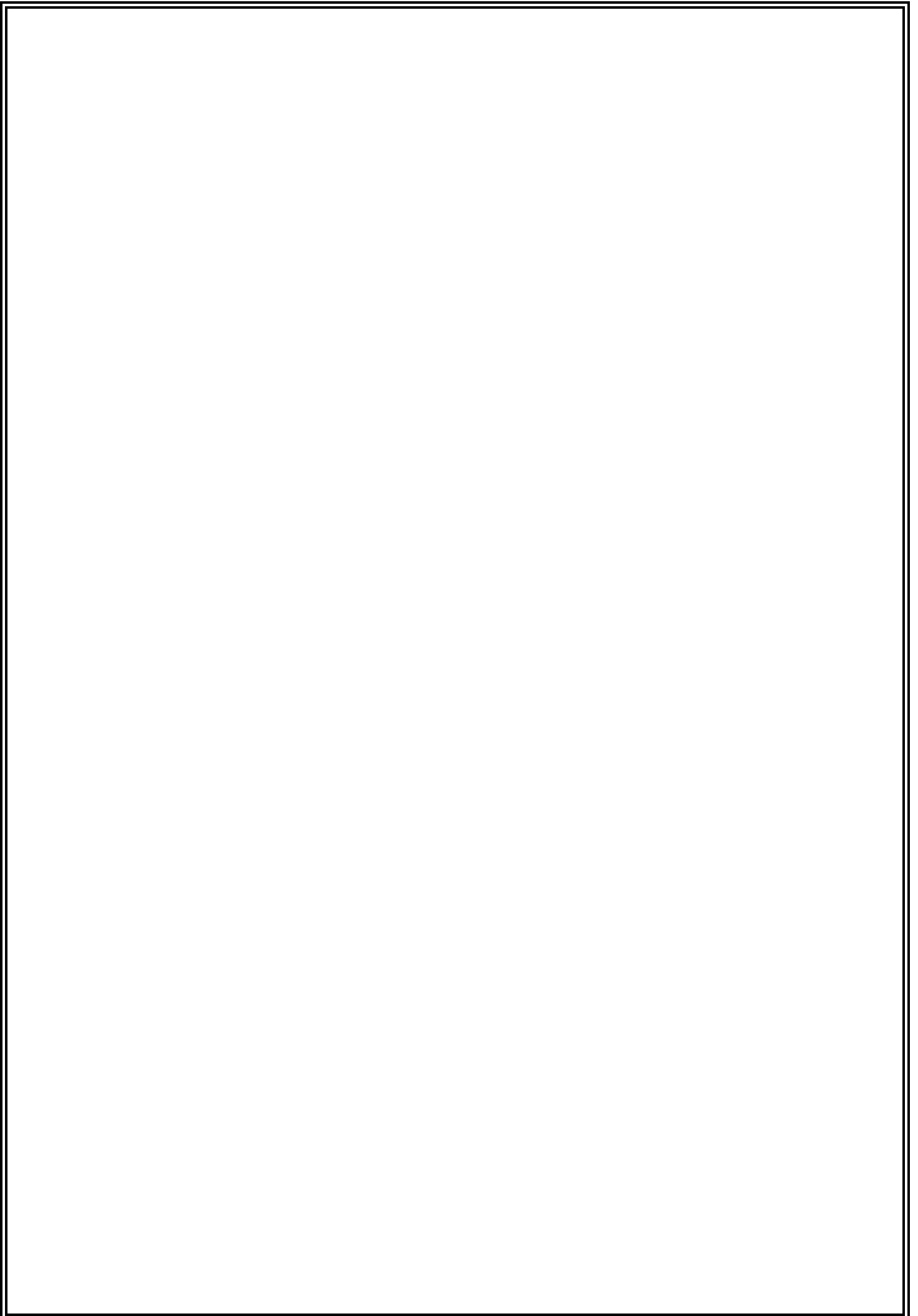
بلغت تسبقة الحرفاء إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 80 848 دينار وملي477مات .

14-الخصوم الجارية الأخرى:

بلغت الخصوم الجارية الأخرى إلى غاية 31 ديسمبر 2023 ما قدره 1 394 680 وملي642مات وهي مفصلة كما يلي:

- الدولة والجماعات العمومية 382 118دينار وملي544مات
- أعوان وحسابات مرتبطة بهم 202 277دينار وملي363مات
- أعباء للدفع 176702دينار وملي667مات
- دائنون مختلفون 502255دينار وملي339مات
- إيرادات مسجلة مسبقا 33 617دينار وملي561مات
- مدخرات جارية للمخاطر و الأعباء97 709دينار وملي168مات

دونت الشركة خلال سنة 2023 مدخرات بقيمة 97 709 دينار وملي168مات وذلك إثر مراقبة الاجتماعية التي خضعت لها الشركة للفترة الممتدة من 01جانفي2021 الى موفى31 ديسمبر2023.



Notes aux états financiers au 31 Décembre 2023

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La « SORIMEX » est une société anonyme qui a pour objet la vente en gros d'articles d'alimentations générales ; d'articles de ménage et de matériaux de construction.

II. LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES:

La « SORIMEX » tient sa comptabilité conformément à la législation comptable en vigueur.

La « SORIMEX » a choisi pour la présentation de ses états financiers le modèle autorisé pour l'Etat de résultat et l'Etat de flux de Trésorerie.

L'élaboration des états financiers de la « SORIMEX » a été faite conformément aux principes comptables et aux normes comptables tunisiennes en vigueur.

III. FAIT MARQUANT DE LA SOCIETE :

Le chiffre d'affaires réalisé par la société SORIMEX au cours de l'exercice 2023 s'est établi à 49 541 349 dinars avec une augmentation de 6.9% par rapport à 2022.

Et l'exercice 2023 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 1 743 564 dinars contre un bénéfice de 2 160 491 dinars réalisé en 2022.

IV. NOTE SUR LE BILAN :

LES ACTIFS

JUSTIFICATION DES ACTIFS NON COURANTS

1) Immobilisations Incorporelles

Elles se détaillent ainsi :

31 732.623

- Logiciel amortit sur une période de 3 ans 31 650.044 dinars
- Fonds de commerce amortit sur une période de 20 ans 82.579

2) Immobilisations Corporelles

La « SORIMEX » a amorti linéairement ses immobilisations corporelles sur leurs durées d'utilisation estimées qui sont essentiellement les suivantes :

- Bâtiment 20 ans
- Matériel & Outillage 10 ans

- Matériel de transport 5 ans
- Equipement de bureau 10 ans
- Matériel Informatique 7 ans
- A.A.I du matériel & outillage industriel 10 ans

La valeur des immobilisations corporelles élève à	20 784 447.370
Amortissements	(13 418 868.089)
La valeur comptable nette au 31 12 2023	7 365 579.281

Les bâtiments réévalués sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans et ce sur la valeur comptable nette réévaluée.

3) Immobilisations Financières 718 783,572

Les immobilisations financières se détaillent ainsi :

- Titres de participations 716 938,572

La société « **SORIMEX** » détient des titres de participations totalement libérés d'une valeur brute de 716 938,572 dinars.

- Dépôts et Cautionnements 1 845,000

JUSTIFICATION DES ACTIFS COURANTS

1) Les stocks 6 273 025.224

La société « **SORIMEX** » a choisi la méthode d'inventaire intermittent comme méthode de comptabilisation de ses stocks.

La société « **SORIMEX** » a évalué ses stocks de marchandises au coût moyen pondéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks non mouvementés s'élèvent à un montant de 85 510,208 dinars.

2) Clients et Comptes Rattachés : 3 629 390.700

Client ordinaire	747 569.651
Client effet à recevoir	1 634 430.739
Client bons d'achats	1 247 390.310

3) Clients Douteux : 708 214.935

Clients Douteux 1438632.365
Provision sur clients douteux (730 417,430)

4) Autres Actifs Courants 1 591 178.828

- Etat, impôts et taxes 203 019.929
- Produits à recevoir 140 172.359
- Prêts et avances au personnel 150,000
- Associé Sicob 1 245 000.000
- Debiteurs divers 2 836.540

5) Fournisseurs Avances et Acomptes 117 469.518

Fournisseurs Avances et acomptes 141 869.518
Provision sur avances fournisseurs (24 400,000)

LES CAPITAUX PROPRES

1) Capital Social 1 255 725,000

Le capital social est ainsi divisé en 251 145 actions totalement libérées de 5 dinars chacune.

**2) Réserves
183 581,119**

**3) Résultat reportés
15 084 895.438**

Résultat reporte 2005	91 903,581
Résultat reporte 2006	102 790,033
Résultat reporte 2007	116 540,833
Résultat reporte 2008	205 915,707
Résultat reporte 2009	265 468,204
Résultat reporte 2010	349 218,645
Résultat reporte 2011	-1 251 610,552
Résultat reporte 2012	588 199,119
Résultat reporte 2013	766 145,859
Résultat reporte 2014	856 362,115
Résultat reporte 2015	857 390,796
Résultat reporte 2016	934 673,453
Résultat reporte 2017	1 317 275,818
Résultat reporte 2018	1 511 564,189
Résultat reporte 2019	1 909 946,861
Résultat reporte 2020	2 182 327,380
Résultat reporte 2021	2 245 864,017
Résultat reporte 2022	2 034 919,380

4) Autres capitaux propres 479 514,524

Les autres capitaux propres constituent des réserves spéciales de réévaluation.

Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2023:

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2022 totalisent 1 018 662.572 tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des dividendes à distribuer en 2023.

Fonds Propres figurant au bilan clos au 31/12/2013	Montants
Réserves	183 581,119
Résultats reportés	468 425,570
Autres capitaux Propres	479 514,524
Résultat de l'exercice 2013	891 718,359
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2014	2 023 239,572
Dividendes décidés par l'AGO du 07 Juin 2014 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 06 Juin 2015 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 04 Juin 2016 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 10 Juin 2017 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 02 Juin 2018 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 02 Juin 2019 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 20 Juin 2020 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 18 Juin 2021 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 18 Juin 2022 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Dividendes décidés par l'AGO du 22 Juin 2023 et prélevé sur les résultats et réserves avant 31-12-2013	125 572,500
Total général régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de Finance 2013-54 du 30 Décembre 2013.	767 514.572

LES PASSIFS NON COURANTS

1) Les passifs non courants **2 429,000**

Les passifs non courants totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 2 429,000 dinars.

Ils se détaillent ainsi :

- Provisions pour risques et charges 2 429,000

LES PASSIFS COURANTS

JUSTIFICATION DES AUTRES PASSIFS

1) Fournisseurs et comptes rattachés : **6 730 620.620**

Fournisseurs d'exploitation	880 859.593
Fournisseurs d'immobilisation	269017.457
Fournisseurs- Effets à payer	5580743.570

2) Clients avances et acomptes **80848.477**

3) Autres passifs Courants : **1 394 680.642**

- Rémunération due au personnel 202 227.363
- Retenue à la source 113 236.011
- FOPROLOS à payer 2827.071
- TFP à payer 5663.048
- T C L 8398.282
- Créditeurs divers 502255.339
- CNSS à payer 139020.016
- Charges à payer 176553.687
- Produits constatés d'avance 33617.561
- Assurance Groupe 1289.051
- Droit de timbres 23049.381
- Débiteurs et créditeurs divers 8710.688
- Etat, impôts à liquider 80123.976
- Provision pour risque 97 709.168

V. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

JUSTIFICATION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION **1 123 596.486**

- Services extérieurs 299 192.505
- Charge diverses ordinaires 824 403.981

JUSTIFICATION DES PRODUITS FINANCIERS

737 351.747

- Autres produits financiers 737 351.747

JUSTIFICATION DES PRODUITS ORDINAIRES

261 995.715

- Revenus des immeubles 261561.021
- Autres gains ordinaires 434.694

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 31/12/2023.

Désignation	Valeurs brutes Au 31/12/2022	Acquisitions de L'exercice 2023	Cessions/Reclass Exercice 2023	Extinction de V ation de V	Valeurs brutes Au 31/12/2023	Amortissements Antérieurs	Dotation au 31/12/2023	Reprise des Amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/23	VCN au 31/12/2023	TAUX
<i>immobilisations incorporelles</i>											
Logiciels	140 963,588	-	-	-	140 963,588	82 501,381	26 812,168	-	109 313,548	31 650,040	33%
Fond Commercial	2 086,411	-	-	-	2 086,411	1 899,507	104,321	-	2 003,832	82,579	5%
Sous Total I	143 049,999	-	-	-	143 049,999	84 400,886	26 916,488	-	111 317,374	31 732,624	
<i>immobilisations corporelles</i>											
Terrain	2 129 437,676	-	-	-	2 129 437,676	-	-	-	-	2 129 437,676	
A.A.I Terrains	46 064,610	-	-	-	46 064,610	46 064,610	-	-	46 064,610	0,000	10%
221	2 175 502,286	-	-	-	2 175 502,286	46 064,610	-	-	46 064,610	2 129 437,676	
Batiments Gremda	322 164,210	-	-	-	322 164,210	293 303,675	16 108,211	-	309 411,890	12 752,321	5%
Batiments Administratif e	646 235,544	-	-	-	646 235,544	646 235,544	-	-	646 235,545	0,000	5%
Batiments Dépôts Boude	147 989,248	-	-	-	147 989,248	147 989,248	-	-	147 989,246	0,000	5%
Batiments Avenue D'AL	97 637,313	-	-	-	97 637,313	97 637,313	-	-	97 637,313	0,000	5%
3 Dépôts de Trillage	102 540,445	-	-	-	102 540,445	102 540,445	-	-	102 540,445	0,000	5%
Travaux de Réparation M	124 803,804	-	-	-	124 803,804	124 803,804	-	-	124 803,804	0,000	5%
Batiment comm cyte elha	1 233 177,977	-	-	-	1 233 177,977	974 380,642	61 658,899	-	1 036 039,542	197 138,435	5%
Agencements Aménag. C	5 021 093,539	-	-	-	5 021 093,539	4 336 004,892	291 699,505	-	4 627 704,397	393 389,142	10%
Agencements Aménag. C	1 131 623,299	30 764,893	-	-	1 162 388,192	677 030,002	79 967,164	-	756 997,145	405 391,047	10%
AA MADAGASCAR	387 902,157	880 532,793	-	-	1 268 434,950	3 208,871	102 953,228	-	106 162,099	1 162 272,851	10%
A.A I GREMDA	2 059 005,478	107 678,410	-	-	2 166 683,888	263 040,977	206 255,095	-	469 296,073	1 697 387,816	10%
A.A I BEB JEBLI	2 249 158,314	91 561,463	-	-	2 340 719,777	1 160 322,886	228 163,338	-	1 388 486,224	952 233,553	10%
222	13 523 331,328	1 110 537,559	-	-	14 633 868,887	8 826 498,297	986 805,440	-	9 813 303,722	4 820 565,164	
Matériel et Outillage Ame	5 317,602	-	-	-	5 317,602	5 317,602	-	-	5 317,602	0,000	10%
Autres Matériel et Outilla	9 307,601	-	-	-	9 307,601	9 307,601	-	-	9 307,601	0,000	10%
223	14 625,203	-	-	-	14 625,203	14 625,203	-	-	14 625,203	0,000	
Matériel Automobile	712 972,669	90 415,625	-	-	803 388,294	647 427,052	43 600,352	-	691 027,404	112 360,890	20%
Matériel de Manutention	2 076 007,107	52 045,073	77 128,904	-	2 050 923,276	1 943 062,613	83 966,530	-	1 949 932,104	100 991,172	10%
224	2 788 979,776	142 460,698	77 128,904	-	2 854 311,570	2 590 489,666	127 566,881	-	2 640 959,508	213 352,062	
Equipement de Bureau	301 097,473	5 191,063	-	-	306 288,536	246 827,289	16 363,094	-	263 190,383	43 098,154	10%
Matériel Informatique	711 935,637	35 579,228	-	-	747 514,865	606 344,550	34 391,634	-	640 736,184	106 778,681	15%
228	1 013 033,110	40 770,291	-	-	1 053 803,401	853 171,839	50 754,727	-	903 926,566	149 876,835	
AVANCE ET AC /MM CO	52 336,015	-	-	-	52 336,015	-	-	-	-	52 336,015	
23	52 336,015	-	-	-	52 336,015	-	-	-	-	52 336,015	
Sous Total II	19 567 807,717	1 293 768,548	77 128,904	-	20 784 447,361	12 330 881,481	1 165 127,049	-	13 418 868,098	7 365 579,263	
TOTAL GENERAL	19 710 857,716	1 293 768,548	77 128,904	-	20 927 497,349	12 415 282,367	1 192 043,537	-	13 530 185,483	7 397 311,887	

التقرير العام القائمت المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2023

السادة مساهمو الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس"

I- تقرير حول تدقيق القوائم المالية:

أ - إبداء الرأي:

01 تنفيذ مهمة مراقبة الحسابات التي وقع تكليفنا بها من طرف الجلسة العامة وطبقا للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، قمنا بمراجعة القوائم المالية لشركة "سوريماكس" المتكونة من الموازنة المختتمة في 31 ديسمبر 2023 وقائمة النتائج وجدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ بما في ذلك تلخيص لأهم الطرق المحاسبية.

إن الموازنة المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 050564 28 دينار ونظير ربحا محاسبيا صافيا قدره 1 743 564 دينار.

02 حسب رأينا إن القوائم المالية المرفقة لهذا التقرير تقدم بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمة الحالة المالية لشركة "سوريماكس" في 31 ديسمبر 2023 وكذلك نتيجة عملياتها والتحرّكات المالية للسنة المحاسبية المختتمة بالتاريخ المذكور إلى جانب قدراتها المالية وذلك طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات.

ب - أساس الرأي:

03 تولينا القيام بأعمال التدقيق طبقا للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسية. وسنتولى بيان المسؤولية التي نتحملها بصفة دقيقة طبقا لهذه المعايير ضمن فقرة "مسؤولية المدققين حول مراجعة القوائم المالية".

وفقا لقواعد أخلاقيات المهنة المعتمدة لتدقيق القوائم المالية تولينا القيام بأعمالنا في إطار الاستقلالية واستوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى التي هي على عاتقنا. إن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتأسيس رأينا.

ت-أمور التدقيق الرئيسية:

04 أمور التدقيق الرئيسية هي تلك الأمور التي، في تقديرنا المهني، كانت أكثر الأمور أهمية أثناء تدقيقنا للبيانات المالية للفترة الحالية. وقد تم التطرق إليها في سياق تدقيقنا للبيانات المالية ككل وفي تكوين رأينا فيها ولا نقدم رأيا منفصلا بشأن هذه الأمور. وفقا لتقديرنا المهني، ليس لدينا أي أمر رئيسي للتدقيق يجب الإبلاغ عنه في تقريرنا.

ث-تقرير التصرف:

05 تخرج مسؤولية تقرير التصرف إلى مجلس الإدارة. إن رأينا حول القوائم المالية لا يمتد إلى تقرير التصرف المعدّ من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا نبدي بأي شكل من أشكال الضمان على هذا التقرير.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تقتصر مسؤولياتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات الشركة المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم المالية. تتمثل أعمالنا في الاطلاع على تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو إذا ما كان تقرير مجلس الإدارة يتضمن إخلال هام وإذا ما تمّ التوصل، على ضوء ما قمنا به من أعمال، إلى وجود إخلال هام فإننا ملزمون بالإبلاغ عن هذه الوضعية.

و في هذا الصدد ليس لدينا ما يجب الإبلاغ عنه.

ج-مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول القوائم المالية:

06 إن مجلس إدارتك مسؤول عن إعداد وتقديم القوائم المالية بصورة وفيّة وفقاً للمبادئ المحاسبية المعتمدة، كما أنه مسؤول عن نظام المراقبة الداخلي الذي يراه لازماً لإعداد قوائم مالية خالية من إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن وجه الغش أو عن وجه الخطأ.

بمناسبة إعداد القوائم المالية، يحمل على إدارتك مسؤولية تقييم قدرة الشركة على مواصلة نشاطها وعن الإفصاح عند الاقتضاء عن المسائل المتعلقة باستمرارية نشاطها وتطبيق الفرضية الأساسية المتعلقة بالاستمرارية، إلا إذا كانت الإدارة تنوي تصفية الشركة أو إيقاف نشاطها أو إذا لم تتوفر لها بدائل واقعية أخرى.

يحمل على القائمين على الحوكمة مراقبة منظومة المعلومات المالية للشركة.

ح-مسؤولية المدقق حول تدقيق القوائم المالية:

07 تهدف أعمالنا إلى الحصول على الضمان الكافي حول عدم احتواء القوائم المالية على إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن غش أو خطأ، وإعداد تقرير يتضمن رأينا.

إن الضمان الكافي يتمثل في مستوى عالي من الضمان، ولكنه لا يضمن بأن التدقيق الذي يتم وفقاً للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسية يمكن من كشف كل إخلال هام. ويمكن أن تحصلا خلالات بسبب الغش أو الخطأ، وتعتبر إخلالات هامة إذا كان من معقول التوقع بأن تؤثر بصفة فردية أو جماعية على القرارات الاقتصادية التي يتخذها مستعملي القوائم المالية.

في إطار تنفيذ مهمة تدقيق طبقاً للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة بالبلاد التونسية فإننا نمارس رأينا المهني ونبوخي سلوك الناقد على مدى جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالأعمال التالية:

- ن شخص ونقيم مخاطر احتواء القوائم المالية على إخلالات هامة سواء كانت ناتجة عن الغش أو الخطأ، مع تصميم وتنفيذ إجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر كما نجمع الأدلة الكافية والملائمة لتأسيس رأينا. إن خطر عدم اكتشاف إخلال هام ناتج عن غش هو أعلى من خطر ناتج عن الخطأ، حيث أن الغش يفترض التواطؤ والتزوير والإغفال المعتمد والتصريحات الكاذبة وحتى الالتفاف على نظام المراقبة الداخلي،
- نكتسب فهم لعناصر نظام المراقبة الداخلي المهمة للتدقيق بهدف تصميم إجراءات التدقيق المناسبة في ظل الظروف القائمة،
- نتولى تقييم مدى ملائمة الطرق المحاسبية المعتمدة ومعقولية التقديرات المحاسبية التي قامت بها إدارة الشركة شأن ذلك شأن المعلومات ذات الصلة المقدمة من قبل هذه الأخيرة،
- نستنتج مدى ملائمة استخدام الإدارة لمبدأ المحاسبة المتعلق بالاستمرارية، استناداً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، في خصوص وجود أو عدم وجود شك مهم يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكاً كبيرة حول قدرة الشركة على مواصلة نشاطها. وإذا خلصنا إلى

وجود شك مهم، فإنه يتوجب علينا لفت انتباه مستعملي تقريرنا حول المعلومات الواردة في القوائم المالية حول موضوع هذا الشك، وإذا كانت هذه المعلومات غير ملائمة لإبداء رأي مخالف فإنه يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ إعداد التقرير. وقد تؤدي أحداث أو ظروف مستقبلية، فضلا على ذلك إلى توقف نشاط الشركة،

- نتولى تقييم العرض الشامل والشكل ومحتوى القوائم المالية بما في ذلك المعلومات الواردة في الإيضاحات، ونتولى تقييم ما إذا كانت القوائم المالية تشمل المعاملات والوقائع الأساسية بطريقة تعكس الصورة الوافية،
- نتولى بالخصوص مد المسؤولين عن الحوكمة، مدى التدقيق والريزنامة المخططة والنتائج الهامة بما في ذلك كل إخلال مهم في نظام الرقابة الداخلي الذي تمّ التوصل إليه في نطاق أعمالنا.
- نقدم أيضا للقائمين على الحوكمة بيانا بأننا قد امتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبلغهم بجميع العلاقات و غيرها من المسائل التي يعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، و سبل الحماية منها إن لزم الأمر.
- ومن بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحوكمة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق على البيانات المالية للفترة الحالية و التي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقريرنا باستثناء ما تحظر النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا -في حالات نادرة للغاية- أن أمرا ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق المزايا التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II-التقرير حول الالتزامات القانونية والتنظيمية :

في نطاق مهامنا بوصفنا مراقب حسابات الشركة، تولينا القيام كذلك بالفحوصات الخصوصية التي تنص عليها المعايير الصادرة عن هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية والقوانين المعمول بها.

أ -نجاعة نظام المراقبة الداخلي:

08طبقا لأحكام الفصل3 من القانون عدد 117-94 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 96-2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قمنا بتقييم عام لفعالية نظام الرقابة الداخلية بالشركة. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وإعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفعاليتها وكفاءته تقع على عاتق الإدارة و مجلس الإدارة. بالاعتماد على أعمالنا لم نلاحظ نقائص جوهرية تخص نظام المراقبة الداخلي.

ب -مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها:

09طبقا لأحكام الفصل 19 من الأمر عدد2728-2001المؤرخ في20نوفمبر2001،قمنا بالتحقق بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة للأحكام الجاري بها العمل. تقع مسؤولية ضمان الإلتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة.

و إستنادا إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظة حول إحترام الشركة للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

صفاقس في 03 جوان 2024

مراقبة الحسابات
شراذيرة

التقرير الخاص القائمت المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2023

السادة مساهمو الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس"

طبقا لمقتضيات الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية. نمذكم بالتقرير التالي حول الإتفاقيات والعمليات المشار إليها بالنصوص المذكورة،

إن مسؤوليتنا تتمثل في التثبت من مدى إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على الإتفاقيات أو العمليات وتدوينها التدوين الصحيح بالقائمت المالية. ولا يدخل في نطاق أعمالنا البحث بصفة خاصة وموسعة عن وجود إتفاقيات أو عمليات محتملة بل تقتصر أعمالنا على إعلامكم، إعتقادا على المعلومات التي يتم مدنا بها أو تلك المتحصل عليها من خلال إجراءاتنا المتعلقة بالتدقيق، بخصوصها وأحكام إبرامها بدون أن نبت في منفعتها ووجاهتها ويرجع لكم النظر والحكم في تقييم وجاهة إبرام هذه الإتفاقيات وتحقيق هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ) الإتفاقيات والعمليات المبرمة حديثا:

- تم منح قرض لفائدة الشركة الصناعية و التجارية للخشب "سيكوب" بلغ ما قدره 805 000 دينار بنسبة فائض 8% سنويا يتم في شأنه فتح حساب جاري بين الشركتين وتتولى شركة "سيكوب" خلاص هذا المبلغ حسب ما يتوفر لديها من سيولة على ان يتم احتساب الفوائض سنويا. تم ترخيص هذه الاتفاقية من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 09 سبتمبر 2023 و تعرض هذه الإتفاقية على جلستكم العامة قصد المصادقة عليها.

الإتفاقيات والعمليات القديمة:

- تم منح قرض لفائدة الشركة الصناعية و التجارية للخشب "سيكوب" بلغ ما قدره 440 000 دينار بنسبة فائض 8% سنويا و ذلك في اطار الحوكمة الرشيدة التي اوصت بها الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 1 جوان 2019 في خصوص الاستغلال الأمثل لسيولة شركة "سوريماكس" و تمكين شركة سيكوب بالسيولة عند الحاجة وقدر الامكان. تم ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 3 اوت 2020 وتمت المصادقة عليها من طرف الجلسة العامة العادية بتاريخ 19 جوان 2021 والجلسات العامة الموالية.

- تسويق قطعة أرض عدد A28 الكائنة بنهج 13 أوت المنطقة الصناعية البودريار مع جميع البنايات المستحدثة فوقها لفائدة الشركة التونسية للإنتاج الغذائي «STPA» بمعين كراء شهري قدره 000 6 دينار بإعتبار الأداء على القيمة المضافة بداية من 01 فيفري 1998 مع زيادة قدرها 5% كل سنة وذلك إعتقادا على آخر معين كراء سنوي.

بلغ الكراء سنة 2023 مبلغ ما قدره 244908 دينار وملي 025مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تم ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 22 سبتمبر 1997 ومجالس الإدارة المتتالية وأخرها المنعقد بتاريخ 23 مارس 2024 وتمت المصادقة على هذه الإتفاقية من طرف المجالس العامة السابقة وأخرها الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 22 جوان 2023.

- تسويق مبنين لأغراض إدارية وتجارية لفائدة شركة الزيتون مغارة مثالية.

بلغ الكراء سنة 2023 مبلغ ما قدره 86485 دينار وملياً 174مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تمت المصادقة على هذه الإتفاقية من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 27 أوت 1998. كما رخص مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 02 جانفي 2004 مواصلة العمل بهذه الإتفاقية مع تحميل الزيادات القانونية.

قرر مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 15 أكتوبر 2009 تكليف الرئيس المدير العام لشركة "سوريماكس" للقيام بالإجراءات القانونية اللازمة لفسخ عقد الكراء بالتراضي بين الشركة وشركة الزيتونة مغازة مثالية للمقر الكائن بشارع الشهداء صفاقس موضوع عقد الكراء المؤرخ في 7 جويلية 1972 والمسجل في 11 جويلية 1972.

لم يتخذ إلى حد تاريخ إعداد هذا التقرير قرار في خصوص إختيار أي طريقة من الطرق المصادق عليها بالقرار التاسع للجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 12 جوان 2010. كما جددت الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 25 جوان 2011 موافقتها على القرار التاسع للجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 12 جوان 2010 والمتعلق بفسخ عقد الكراء بين الشركة وشركة الزيتونة مغازة مثالية كما وافقت على تعليق كل الإجراءات ذات الصلة إلى حيث انتهاء الأشغال.

- كراء محل تابع لشركة صناعة و تجارة خشب الصيد البحري إلى شركة "سوريماكس" بمعين كراء قدره 36 000 دينار دون اعتبار الاداء على القيمة المضافة بداية من 1 سبتمبر 2007 مع زيادة قدرها 5 % كل سنة وذلك اعتمادا على اخر معين كراء سنوي.

بلغت أعباء كراء سنة 2023 ما قدره 89 061 دينار وملياً 272مات بإعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تم ترخيص هذا الإتفاقية من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 22 اوت 2007.

- جميع العمليات التجارية المبرمة بين الشركة الجهوية للتوريد والتصدير "سوريماكس" وشركة الزيتونة مغازة مثالية وشركة "سيكوب".

تم ترخيص هذا الإتفاقية من طرف مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 01 جويلية 2006.

تمت المصادقة على هذه الاتفاقيات من طرف الجلسات العامة العادية لشركتكم ويتواصل العمل بها. وتعرض كل هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة قصد تجديد المصادقة عليها.

ج) واجبت والتزامت الشركة تجاه مسيرتها:

- منحاً لرئيس المدير العام مرتب شهري خام قدره 10222 دينار وملياً 160مات أي ما يعادل 000 7دينار صافياً من كل الأداءات.
- وضع سيارة إدارية على ذمة الرئيس المدير العام مع تحمّل الشركة لكلّ المصاريف المتعلقة بها كمصاريف استهلاك الوقود والتأمين والإصلاح.
- تكفّل الشركة لمصاريف المهمات المنجزة داخل البلاد التونسية والمهمات المنجزة بالخارج مع تمكينه من هاتف جوال وتحمل كلّ الأعباء الناتجة عن ذلك.
- تم ترخيص هذه الإتفاقيات من قبل مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 22 جوان 2023.
- منح السيد وسيم الصامت، الممثل القانوني لشركة الزيتونة مغازة مثالية في مجلس إدارتك، بصفته موظف بالشركة، مرتب سنوي بما في ذلك المنح والعطل الخالصة الأجر قدره 37273 دينار وملياً 389مات خاماً أي ما يعادل 26561 دينار وملياً 968مات صافياً من الأداءات.
- حدّدت الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 22 جوان 2023منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة بمبلغ خام 75 000 دينار أي ما يعادل 60 000 دينار صافياً.
- وتعرض كل هذه الإتفاقيات على الجلسة العامة العادية قصد المصادقة عليها.
- بإستثناء الإتفاقيات والعمليات المذكورة أعلاه، لم تكشف أعمالنا على وجود إتفاقيات أو عمليات أخر نندخل في إطار الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية.

صفاقت في 03 جوان 2024

مراقبة الحسابات
شراز دريرة